UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Opinions des étudiants de l’université du Burundi face à la légalisation de l’homosexualité

Bizimana, David; Sous la direction de : Pro Gabriel Ntunaguza, Ph. D.

2012
UB, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1184

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES DE L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

OPINIONS DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE DU BURUNDI FACE A LA LEGALISATION DE L'HOMOSEXUALITE

Par

David Bizimana

Sous la direction de :

Pr. Gabriel Ntunaguza, Ph. D.

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de **Licencié en Psychologie**

Option : Psychologie clinique et sociale

Bujumbura, Décembre 2012

DEDICACE

A notre regretté père ;

A notre mère ;

A nos frères et sœurs ;

A tous ceux qui nous sont chers.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nous exprimons nos vifs remerciements à toute personne qui a contribué à sa réalisation.

En particulier, nous nous adressons à Monsieur Gabriel Ntunaguza pour nous avoir dirigé et encouragé dans cette recherche. Sa compétence et sa rigueur scientifique nous ont permis de réaliser ce travail. Nous lui disons merci et qu'il trouve ici sa satisfaction.

Egalement, nous remercions les professeurs de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education de la formation scientifique et humaine dont ils ont doté. Nous ne pouvons pas oublier nos enseignants de l'école primaire et secondaire pour nous avoir donné une formation qui nous a permis d'atteindre ce niveau.

Enfin, nous voudrions que notre profonde reconnaissance parvienne à la famille Nduwindavyi Ferdinand, à Madame Floride Ahitungiye et aux demoiselles Godefride Ngabirano et Rosine Nibitanga pour leur soutien tant moral que matériel qu'elles n'ont cessé de nous accorder. Nous ne pouvons passer sous silence l'aide de nos enquêtés ; nous leur remercions de tout notre cœur. Que nos remerciements parviennent aussi à toute personne qui a contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de notre travail. Qu'elle trouve ici sa fierté.

David Bizimana

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BOB : Bulletin Officiel Burundais

Ed : édition

ESF : Expansions Sociales Françaises

F/I : Faculté/Institut

FPSE : Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education

FSEN : Faculté des Sciences Exactes et Naturelles

FSHS : Faculté des Sciences Humaines et Sociales

LDGL : Ligue des Droits de la personne dans la région des Grands Lacs

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

p : page

P.U.F. : Presses Universitaires Françaises

pp : pages

SIDA : Syndrome d'Immuno-défiscience Acquise

U.B. : Université du Burundi

VIH : Virus d'Immuno-défiscience humaine

X^2: khi-carré

Table des matières

DEDICACE i
REMERCIEMENTS ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS iii
TABLE DES MATIERES iv
Liste des tableaux vii
0. INTRODUCTION GENERALE 1
La justification et la délimitation du choix du sujet 2

LA PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE 1
CHAPITRE I. L'ELUCIDATION DES CONCEPTS-CLES 5
I.1. L'opinion 5
I.2. La sexualité 6
I.3. L'homosexualité 7
I.4. L'hétérosexualité 9

CHAPITRE II. LES GENERALITES SUR L'HOMOSEXUALITE 11
II.1. Les types d'homosexuels 11
II.2. L'homosexualité et le sexe 12
II.2.1. L'homosexualité masculine 12
II.2.2. L'homosexualité féminine 13
II.3. L'historique de l'homosexualité 14
II.3.1. L'antiquité 14
II.3.2. Le Moyen Age 15
II.3.3. Les temps modernes 16

CHAPITRE III. LES FACTEURS DE L'HOMOSEXUALITE 18
III.1. Les facteurs biologiques 18
III.2. Les facteurs familiaux 19
III.3. Les facteurs sociaux 23
III.4. Les facteurs personnels 25
III.5. Les facteurs psychologiques 26

CHAPITRE IV. LA PERCEPTION DE L'HOMOSEXUALITE 29
IV.1. L'homosexualité par rapport aux normes sociales 29
IV.2. L'homosexualité comme maladie mentale 30
IV.3. L'homosexualité en famille 32
IV.4. L'homosexualité à l'école 33
IV.5. L'homosexualité au lieu du travail 34
IV.6. L'homosexualité et la loi 36
IV.7. Le cas du Burundi 37

LA DEUXIEME PARTIE : LE CADRE METHODOLOGIQUE 40
CHAPITRE V : LA PROBLEMATIQUE, LES HYPOTHESES ET LES VARIABLES DE LA RECHERCHE 41
V.1. La problématique 41
V.2. Les hypothèses 43
V.2.1. L'hypothèse générale 43
V.2.2. Les hypothèses opérationnelles 43
V.3. Les variables 44
V.3.1. La variable « sexe » 44
V.3.2. La variable « type de faculté/institut » 44

CHAPITRE VI. LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL 46
VI. 1. La méthode 46
VI.1. L'instrument de travail 47
VI.2. La population d'enquête 47
VI.3. L'échantillonnage 49
VI.4.Le travail de terrain 51
VI.4.1. La pré enquête 51
VI.4.2.Le déroulement de l'enquête proprement dite 52
V.5. Le procédé d'analyse de données 53

LA TROISIEME PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS 57
CHAPITRE VII. POINT DE VUE DES ETUDIANTS SUR L'HOMOSEXUALITE ... 58
VII.1.L'homosexualité, une maladie mentale 58

VII.1.2. L'homosexualité, une déviance sociale.....61

VII.1.3. L'homosexualité, une variante.....63

VII.2. Opinions des étudiants sur les causes de l'homosexualité.....66

VII.3. L'homosexualité, une solution aux problèmes.....70

CHAPITRE VIII. LES REPERCUSSIONS DE L'HOMOSEXUALITE SUR LA SOCIETE.....73

VIII.1. La dégradation des mœurs.....73

VIII.2. Les conséquences de l'homosexualité sur la société.....75

VIII.3.Conséquence de l'homosexualité sur la prise en charge des homosexuels séropositifs.....79

CHAPITRE IX : LA NECESSITE D'UNE LOI SUR L'HOMOSEXUALITE.....83

IX.1. La criminalisation de l'homosexualité.....83

IX.2. L'homosexualité, un danger pour le Burundi.....85

IX.3. La reconnaissance sociale de l'homosexualité.....87

CHAPITRE X. LA RECONNAISSANCE LEGALE DE L'HOMOSEXUALITE...90

X.1. Point de vue des étudiants sur la légalisation.....90

X.2. Le couple homosexuel.....92

X.3. L'appréciation de la légalisation des autres pays.....94

CONCLUSION GENERALE.....98

BIBLIOGRAPHIE.....101

ANNEXES.....104

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : La répartition des facultés et instituts selon les deux catégories 48

Tableau n° 2 : La répartition des étudiants selon les Facultés/Instituts et selon le sexe : AA : 2011-2012 48

Tableau n° 3 : La répartition des étudiants selon le sexe 50

Tableau n° 4 : L'échantillon selon le type faculté/institut 50

Tableau n° 5: Répartition de l'échantillon final selon les variables de recherche 55

Tableau n° 6 : Nature de l'homosexualité : répartition globale des réponses 58

Tableau n° 7 : Nature de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « sexe » 59

Tableau n° 8 : Nature de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « type F/I » 60

Tableau n° 9 : Nature de l'homosexualité : répartition globale des réponses 61

Tableau n°10 : Nature de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « sexe » 62

Tableau n°11 : Nature de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « type de F/I » 62

Tableau n° 12 : Nature de l'homosexualité : répartition globale des réponses 63

Tableau n° 13 : Nature de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « sexe » 64

Tableau n° 14 : Nature de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « type F/I » 65

Tableau n° 15: Facteurs de l'homosexualité : répartition globale des réponses 66

Tableau n° 16: Facteurs de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « sexe » 67

Tableau n° 17 : Facteurs de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « type de F/I » 69

Tableau n°18: L'homosexualité, une solution aux problèmes : répartition globale des réponses 70

Tableau n°19: L'homosexualité, une solution aux problèmes : répartition des réponses selon la variable « sexe » 71

Tableau n°20: L'homosexualité, une solution aux problèmes : répartition des réponses selon la variable « type de F/I » 72

Tableau n°21: La dégradation des mœurs : répartition globale des réponses 73

Tableau n°22: La dégradation des mœurs : répartition des réponses selon la variable « type de F/I » 74

Tableau n°23: La dégradation des mœurs : répartition des réponses selon la variable « type de F/I » 75

Tableau n°24: Conséquences de l'homosexualité : répartition globale des réponses 75

Tableau n°25: Les conséquences de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « sexe » 77

Tableau n°26: Les conséquences de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « type de F/I » 78

Tableau n°27: Les homosexuels et le VIH/SIDA : répartition globale des réponses 79

Tableau n°28: Les homosexuels et le VIH/SIDA : répartition des réponses selon la variable « sexe » 80

Tableau n°29: Les homosexuels et le SIDA : répartition des réponses selon la variable « type de F/I » 81

Tableau n°30: La condamnation de l'homosexualité : répartition globale des réponses 83

Tableau n°31: La condamnation de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « sexe » 84

Tableau n°32: La condamnation de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « type de F/I » 84

Tableau n°33: L'homosexualité, une menace pour le pays : répartition globale des réponses 85

Tableau n°34: L'homosexualité, une menace pour le pays : répartition des réponses selon la variable « sexe » 86

Tableau n°35: L'homosexualité, une menace pour le pays : répartition des réponses selon la variable « type de F/I » 86

Tableau n°36: L'acceptation de l'orientation homosexuelle : répartition globale des réponses 87

Tableau n°37: L'acceptation de l'orientation homosexuelle : répartition des réponses selon la variable « sexe » 88

Tableau n°38: L'acceptation de l'orientation homosexuelle : répartition des réponses selon la variable « type de F/I » 89

Tableau n°39: Position par rapport à la légalisation : répartition globale des réponses 90

Tableau n°40: Position par rapport à la légalisation : répartition des réponses selon la variable « sexe » 90

Tableau n°41: Position par rapport à la légalisation : répartition des réponses selon la variable « type de F/I » 91

Tableau n°42: Le choix libre des conjoints : répartition globale des réponses 92

Tableau n°43: Le choix libre des conjoints : répartition des réponses selon la variable « sexe » 93

Tableau n°44: Le choix libre des conjoints : répartition des réponses selon la variable « type de F/I » 94

Tableau n°45: Le jugement des autres pays : répartition globale des réponses 94

Tableau n°46: Le jugement des autres pays : répartition des réponses selon la variable « sexe » 95

Tableau n°47: Le jugement des autres pays : répartition des réponses selon la variable « type de F/I » 96

0. INTRODUCTION GENERALE

Face à un comportement, les membres d'une société ont leur manière de le comprendre et de l'interpréter. Certains comportements apparaissent comme incompréhensibles et sont souvent mal interprétés par les uns et les autres.

En effet, le monde a connu depuis l'antiquité un phénomène qui a toujours suscité des malentendus entre les personnes à savoir l'homosexualité. L'interprétation des uns et des autres semble être divergente du point de vue de son jugement à propos de l'accepter ou de la combattre. Certaines personnes soutiennent qu'au lieu de condamner les homosexuels, il faudrait d'abord essayer de les comprendre et s'il le faut les aider à s'en sortir.

Comme le précisent Origlia, et Ouillon, (1972, p.132) *« Il ne s'agit pas d'accuser ces impulsions mais de les expliquer et de les canaliser si l'on veut éviter qu'elles fournoisent. Les nier ne signifie rien puisqu'elles existent et risquent en plus de compromettre gravement le présent et l'avenir de ces sujets qui devront solder eux-mêmes ce manque. »*

Le Sénat burundais s'inscrit dans cette logique car il a considéré les homosexuels comme des malades mentaux qui, avant de les punir, il serait mieux de les traiter. Cela a été ainsi alors que le gouvernement burundais avait élaboré une loi punissant les homosexuels.

Toutefois, les homosexuels et les associations de défense des droits de l'homme et celles de lutte contre le Sida se sont prononcés contre cette loi, continue cette source. Des divergences se sont bien observées face à cette pénalisation. C'est dans cette optique que notre travail a recueilli auprès des étudiants de l'Université du Burundi, leurs opinions sur la légalisation de l'homosexualité.

Au Burundi, des associations des homosexuels ont vu le jour et se sont prononcées contre cette criminalisation mais avant c'était le silence absolu. Par ailleurs, on se demande si réellement l'homosexualité constitue un problème jusqu'à être punie.

De ce fait, notre étude s'est consacrée à découvrir les opinions des étudiants de l'U.B. pour voir comment ces derniers interprètent l'homosexualité et surtout leurs opinions face à sa légalisation.

Notre travail est subdivisé en trois parties. La première est consacrée au cadre théorique où sont élucidés les concepts-clés, les généralités sur l'homosexualité, les facteurs de l'homosexualité et la perception de l'homosexualité. La seconde constitue le cadre

méthodologique qui définit la méthodologie suivie, la position du problème, les hypothèses de travail ainsi que les variables à l'étude. Enfin, la troisième partie constitue la présentation des résultats, leur analyse et leur interprétation.

La justification et la délimitation du choix du sujet

Aucun comportement n'est gratuit. Le choix du sujet est le résultat d'une motivation profonde. En effet, l'homosexualité qui a été en 2009 à la une au Burundi et qui faisait objet de discussion entre les Burundais (que ce soient les homosexuels, la société civile et les dirigeants du pays) nécessite une étude en rapport avec sa place, son impact et surtout son interprétation au sein des Burundais. Là où les uns la soutiennent, d'autres ne veulent plus entendre parler des homosexuels. Le gouvernement burundais a élaboré une loi visant à pénaliser ces derniers. Cette situation nous a fait l'idée d'en savoir plus à travers notre sujet de travail de recherche mais sur la légalisation de l'homosexualité.

Mais quand un phénomène apparaît comme problème au sein d'une société, l'essentiel est d'essayer de le comprendre tout d'abord. Et comme Lewin (1967, p.21) l'explique : *« Comprendre n'est pas chercher les causes « profondes » cachées dans les caves de l'inconscient ou dans les brumes du passé ; c'est mettre en relation les données actuelles d'une situation, saisir leur configuration, leur articulation, leur évolution. C'est trouver la signification des données par leur position dans le champ situationnel total. »*

Considérant les divergences d'opinions entre le gouvernement burundais, les homosexuels et la société civile (surtout les associations de lutte contre le Sida et celle de défense des droits de l'homme), l'idée nous est venue en tête de savoir comment les étudiants, avec leur niveau de formation, perçoivent la légalisation de l'homosexualité.

Nous tenons à souligner que nous ne sommes pas les premiers à aborder le sujet de l'homosexualité. Nombreux auteurs, surtout ceux de l'Occident se sont intéressés à ce sujet en vue de la définir, préciser ses causes, ses conséquences sur la vie de l'homosexuel, et surtout comment les différentes sociétés l'ont jugée, etc.

Clerget (1975) s'est intéressé sur la manière dont une personne devient homosexuelle ou hétérosexuelle dans son ouvrage *Comment devient-on homo ou hétéro*, Bon (1975) ancien homosexuel quant à lui a abordé le sujet dans son ouvrage *Développement personnel et l'homosexualité*. Oraison (1975) a traité *La question homosexuelle* en analysant les divers

aspects de l'homosexualité, Freud (1974) s'est focalisé à démontrer dans quelle mesure l'homosexualité est une perversion sexuelle, Babillon et Bensassan (2007) se sont intéressés à la législation de l'homosexualité dans leur ouvrage *Nouveau code de la sexualité*. Il en est de même pour Gury (1981) qui a écrit un ouvrage intitulé *L'homosexuel et la loi*. Au Burundi, il s'agit de Ryogori (2010) qui a fait une étude sur le *vécu psychosocial des homosexuels*.

En général, tous ces auteurs ci-haut cités se sont beaucoup intéressés à la description de quelques aspects sur l'homosexualité et sur la personne homosexuelle, les relations qu'entretient l'homosexuel avec les autres membres dans la société et enfin comment la loi considère l'homosexualité.

En nous basant sur l'incompréhension de l'homosexualité et la différence entre sa répression et sa légalisation, nous avons choisi de recueillir les opinions sur la légalisation de l'homosexualité.

Comme nous ne pouvons pas faire notre recherche sur tous les burundais, notre travail se limite aux étudiants de l'Université du Burundi comme le montre notre sujet libellé comme suit : « Opinions des étudiants de l'université du Burundi face à la légalisation de l'homosexualité ». C'est pourquoi nous avons choisi un échantillon. Le sujet s'est limité sur la manière dont les étudiants considèrent la légalisation de l'homosexualité.

LA PREMIERE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE

CHAPITRE I. L'ELUCIDATION DES CONCEPTS-CLES

L'homosexualité nous met en présence des concepts qui imposent leur élucidation. En vue de permettre au lecteur de comprendre le sens des concepts souvent utilisés dans ce travail et saisir ce que nous avions voulu exprimer, nous les avons définis.

En effet, un mot peut avoir plusieurs sens selon le contexte et dans certains cas, il peut créer des confusions. De ce fait, il est important de l'expliciter dans ses divers aspects pour que le lecteur puisse accéder à un sens du mot qui correspond avec le contexte dans lequel il est employé. Dans ce chapitre, nous avons choisi de définir les concepts suivants : opinion, sexualité, homosexualité et hétérosexualité.

I.1. L'opinion

Comme le souligne Birou (1968, p.232) *« L'opinion est une manière de voir et de juger assez universellement répandue mais de façon neutre et sans dynamisme ».*De par cette définition, nous voyons que l'opinion est partagée par beaucoup de gens. L'encyclopedia universalis (1980, p.112) définit l'opinion comme *« Une idée, manière de voir, avis, appréciation, pensée, point de vue ou encore une position».* Ici, l'opinion est perçue comme une considération d'une personne vis-à-vis d'une situation, d'un fait ou d'un phénomène.

Selon Moscovicci (1976, p.44) *« L'opinion est d'une part une formule socialement valorisée à laquelle un sujet donne adhésion et d'autre part une prise de position sur un problème controversé de la société ».*

Nous constatons que l'opinion est considérée comme un jugement porté sur un fait, une personne ou une chose. Elle doit porter sur un grand nombre d'individus. Il faut la distinguer de l'attitude car cette dernière est quelque chose de stable. Or, l'opinion change en fonction d'une situation dans le temps et dans l'espace.

Quant à Ntunaguza, (2008) *« Les opinions sont des expressions de vision du monde car chacun a sa façon de voir, de comprendre, de percevoir, de classer, d'évaluer les faits sociaux qui l'entourent ».* Ces propos montrent que l'opinion est la vision du monde que chacun de nous se donne face aux faits sociaux qui nous environnent. L'auteur ajoute également que les opinions sont des données manifestes, mesurables, indicatives de dimensions plus générales au niveau de l'individu et du groupe.

Enfin, nous remarquons qu'une opinion est une manière de l'individu de prendre position devant une situation, un objet ou une personne déterminée. Bref, donner sa vision du monde face aux faits sociaux. C'est pourquoi nous avons choisi les définitions de Ntunaguza et de l'encyclopedia universalis.

I.2. La sexualité

La sexualité est un sujet complexe. Elle est taboue dans certaines sociétés et durant certaines époques. C'est quelque chose dont on parle entre égaux. Certaines personnes la réduisent à la génitalité tandis que pour d'autres, loin de là, elle constitue toute une panoplie de phénomènes, bref c'est toute une manière de vivre.

Pour Foulquié (1971, p.246), *« La sexualité est un ensemble des phénomènes organo-psychiques liés au sexe ainsi que des problèmes qui s'y attachent ».*Cela nous montre que la sexualité est rattachée d'un côté à la vie organique et d'un autre à la vie psychique. Dans ce cas, la part de l'un est inséparable de la part de l'autre pour dire qu'il faut une maturation organique et psychique pour réellement vivre la sexualité.

Pour les anthropologues comme Clerget (1975, p.173) *« La sexualité comme notion est l'ensemble des attitudes, des comportements, des valeurs et des représentations considérés subjectivement à une période et dans une culture particulière, comme plus ou moins un lieu avec la reproduction, le coït et les sensations corporelles de plaisir intense ».*
Ici, la sexualité est comprise dans sa finalité c'est-à-dire assurer la reproduction pour pérenniser l'espèce humaine ainsi qu'éprouver du plaisir sexuel. Comme nous l'avons dit, la sexualité est taboue.

Itoua (1988, p. 61) écrit que*« Tout ce qui peut être l'objet d'un désir, d'une convoitise même inavoué et inconscient mais dont la satisfaction menace la bonne renommée et l'honneur de la communauté devient tabou ».*
Tout ce qui peut faire atteinte aux mœurs sociales devient interdit. Donc, le tabou permet aux gens d'une communauté donnée de respecter leurs normes, leurs valeurs et ainsi de se respecter eux-mêmes pour ne pas subir un mauvais sort qui pourrait frapper le transgresseur.
Interdire aux enfants de parler, de jouer et de pratiquer la sexualité, cela entre dans l'éducation sexuelle que les parents donnent à leurs enfants. Si quelque chose est interdite, cela signifie qu'elle est jugée mauvaise ou susceptible d'être dangereuse pour une société donnée.

Comme le souligne Freud (1971, p.71) *« Là où l'homme primitif a posé un tabou c'est qu'il redoute un danger ».* Ceci nous montre que les gens ont peur de la suite de certains actes. Ils doutent de ce qui peut se passer.

Pour notre cas, l'homosexualité, composante de la sexualité est un acte sexuel souvent mal vu. Non seulement qu'elle est taboue mais aussi elle est considérée comme une malédiction dans certaines sociétés car ne pouvant pas assurer la fonction de la sexualité à savoir la reproduction.

Par contre, d'autres chercheurs ne le voient pas dans ce sens. Pour les physiologistes comme le docteur Simon Levray et le docteur Geoffrey Raisman et les psychologues expérimentaux, *« La sexualité est fonction parmi d'autres, une pulsion à côté de la soif, de la faim, du sommeil »*

C'est clair que la sexualité est un besoin parmi tant d'autres, pulsion que l'homme a à satisfaire dans sa vie quotidienne. Ici, ces auteurs nous renvoient à la génitalité. Par contre, l'avis des psychanalystes est tout à fait contraire car selon eux, la sexualité ne résulterait pas seulement du biologique mais aussi du psychique.

Selon Freud (1975, p.30), *« La sexualité humaine est avant tout le résultat du travail psychique du sujet sur la pulsion sexuelle et non pas le développement linaire d'une biologie sexuelle où pulsion et objet seraient confondus ».*

Pour lui, la sexualité est du ressort du psychisme humain et non de la biologie. Au fait, elle est le résultat des expériences vécues et non pas le processus du développement de l'organisme.

Pour notre travail, nous choisissons les définitions de Clerget et de Foulquié pour conclure que la sexualité est l'ensemble des attitudes, des comportements, des valeurs et des représentations dans une société, à une période et selon une culture particulière en vue de la reproduction et la sensation d'un plaisir intense. Au fait, la sexualité englobe tous les aspects de la vie de l'individu en dehors des phénomènes organo-psychiques liés au sexe.

I.3. L'homosexualité

Pour Bon (1975, p.19) *«L'homosexualité est le fait d'avoir des rapports physiques conduisant à l'orgasme avec une personne de son propre sexe ».*De même *« Un homophile est celui qui aime son semblable »* poursuit Bon. Il faut alors distinguer les deux termes car on

parle d'homosexualité quand il y a rapport sexuel alors que dans l'homophilie, il n'y a nécessairement pas rapport sexuel mais plus généralement de l'attirance affective.

Sachons qu'une personne qui pratique l'homosexualité est appelée homosexuelle. Et il y a autant d'homosexuels qu'il y a autant de sexes. Ainsi, pour le sexe masculin, on parle d'homosexualité masculine et féminine pour le sexe féminin.
Chruchon, cité par Foulquié (1971, p.244) nous définit bien un homosexuel. Pour lui, *« Un homosexuel proprement dit est celui chez qui la composante homosexuelle a prévalu sur les autres, au point parfois de rendre l'individu insensible, de réfractaire à l'attrait pour l'autre sexe ».*

Dans ce cas, l'homosexualité pour un individu serait irréversible. Toutefois, un homosexuel peut le devenir selon certaines circonstances qui, une fois disparues l'individu pourrait redevenir hétérosexuel. Et pour parler des homosexuels, il y a des termes appropriés selon le sexe. Pour un homme, on parle de gay et lesbienne pour une femme. Ces deux termes viennent pour être employés et se rapportent à un groupe et à la communauté culturelle qui l'entoure. Il ne faut pas entendre ici communauté dans le sens du groupe ayant une vie sociale semblable, mais simplement dans le sens de groupe d'individus subissant une pression sociale similaire (htpp ://fr.wikipédia.org/wiki/hétéro., 8/09/2011, 21h 13 min).

De toutes ces définitions, il en découle que l'homosexualité est toute relation qui va de la simple amitié jusqu'au rapport sexuel entre deux individus de sexe identique. Il est à remarquer que les homosexuels préfèrent un partenaire semblable à eux comme nous le souligne Freud (1997, p.99) : *« Là où ils aiment, ils ne désirent pas et là où ils désirent ils ne peuvent pas aimer. Ils recherchent des objets qu'ils n'aient pas besoin d'aimer afin de maintenir leur sensualité à distance de leurs objets d'amour (...) ».*

A travers ces propos, nous voyons que les homosexuels ne prennent pas les objets d'amour qu'ils devraient aimer mais se tournent vers leurs semblables afin de pouvoir satisfaire leur besoin sexuel.

Pour notre travail, nous considérons la définition de Bon selon laquelle l'homosexualité est le fait d'éprouver une attirance sexuelle et d'avoir des rapports sexuels conduisant à l'orgasme entre les personnes de même sexe.

I.4. L'hétérosexualité

Par hétérosexualité, il faut entendre cette attirance d'un individu vers d'autres de sexe opposé comme le précise le site wikipédia consulté le 10 novembre 2011 à 17h16 *« L'hétérosexualité est l'attirance d'un individu vers des individus de sexe opposé. Une femme vers un homme et vice-versa ou dans le monde animal un mâle vers une femelle et vice-versa ».*

Nous comprenons ici que le terme hétérosexualité est utilisé pour désigner l'orientation sexuelle d'une personne vers une autre de sexe opposé. Cela veut dire que l'hétérosexuel est celui qui éprouve une attirance sexuelle pour une personne de sexe opposé.
Les raisons qui expliquent l'hétérosexualité sont entre autres :

- ✓ L'aptitude à la reproduction : comme c'est une union d'un mâle et d'une femelle, la finalité est la procréation ;
- ✓ La complémentarité : sexe et genre, l'homme et la femme s'unissent pour se compléter. Un homme tout comme une femme sentirait un manque, un vide qui serait comblé par une personne de sexe opposé ;
- ✓ Une identité privilégiée : l'hétérosexualité est généralement la seule orientation sexuelle répandue dans les sociétés hétéro centristes. Sa particularité sur les autres orientations sexuelles est d'être naturalisée par le discours dominant (notation religieuse) et passer pour la seule sexualité, les autres étant vues comme des déviances.

L'hétérosexualité témoigne que l'individu a connu un développement psychosexuel harmonieux comme l'indique Clerget (2006, p. 274) *« Un achèvement harmonieux de l'organisation œdipienne suppose l'acceptation de l'interdit de l'inceste, la renonciation paisible à être le partenaire amoureux du père ou de la mère, et à tourner vers d'autres que les membres de la famille son attachement érotique et amoureux ».*

Nous voyons que l'hétérosexualité témoigne le dépassement de l'Œdipe du fait que l'amour du sujet vers son père ou de sa mère est dirigé à une personne autre que son parent.

Enfin, nous retenons la définition du site wikipédia selon laquelle l'hétérosexualité est l'attirance d'un homme vers une femme et vice versa ou d'un mâle vers une femelle et vice versa en cas d'animaux.

L'élucidation de ces concepts nous a permis de donner le sens de chacun d'eux. Nous avons montré chaque fois ce que les auteurs expriment et avons choisi la (les) définition (s) qui correspond (ent) à chaque concept.

Pour le concept d'opinion, nous avons vu que l'opinion est une manière d'une personne de prendre position face à un phénomène, à une situation ou à un fait. Pour la sexualité, nous avons retenu que cette dernière concerne toute la vie de l'individu en dehors des phénomènes organo-psychiques liés au sexe. L'homosexualité quant à elle, est définie comme l'attirance d'une personne vers une autre de même sexe. Elle est aussi le fait d'avoir des rapports physiques conduisant à l'orgasme avec une personne de son propre sexe.

Enfin, pour ce qui est de l'hétérosexualité, nous avons souligné que cette dernière est l'attirance d'une personne vers une autre de sexe opposé. C'est tout à fait le contraire de l'homosexualité. Elle est considérée comme naturelle et est acceptée et valorisée. Dans le chapitre suivant, nous allons passer en revue quelques généralités sur l'homosexualité.

CHAPITRE II. LES GENERALITES SUR L'HOMOSEXUALITE

Dans ce chapitre, nous parlons des généralités sur l'homosexualité pour mieux comprendre ce phénomène à travers son histoire et sa typologie. Il s'agit ici de parler de l'homosexualité dans le temps et dans l'espace.

II.1. Les types d'homosexuels

Les homosexuels se rencontrent dans toutes les sociétés, toutes les races, toutes les classes sociales, tous les sexes, toutes professions, bref partout où il y a des êtres humains. Les types d'homosexuels varient selon les auteurs.

Selon Zwang (1990, p.179), il y a deux types d'homosexuels à savoir :

- Les homosexuels stables, exclusifs qui ne goûtent jamais à l'autre sexe et meurent hétéro sexuellement vierges sans descendance.
- Les indécis, faussement nommés bisexuels, ils peuvent franchir la frontière dans les deux sens, homosexuels ou hétérosexuels occasionnels sans ferme résolution ni gratification épanouissante, au gré des circonstances et en raison surtout de leur indétermination caractérielle instinctuelle.

Les premiers ne connaissent jamais des rapports hétérosexuels et ne deviendront point hétérosexuels. Leur vie sexuelle reste exclusivement homosexuelle. Mais, les seconds oscillent entre l'homosexualité et l'hétérosexualité. Des fois, ce sont des sujets qui ont eu des échecs amoureux ou des expériences amoureuses difficiles. Tantôt, ils redeviennent hétérosexuels ou bien les conditions dans lesquelles ils se trouvent les influencent à devenir homosexuels et une fois changées, ils redeviennent hétérosexuels. C'est le cas des prisonniers, des novices dans des couvents ou pensionnats, des prêtres, des militaires dans leurs casernes, etc.

Oraison (1972, 206-207) distingue :

- ✓ Les invertis qui s'adaptent mieux. Il s'agit de types nettement féminoïdes. C'est un type qui se déguise en femme que ce soit dans son habillement, son langage, sa démarche.
- ✓ Les névropathes : ils sont devenus homosexuels par une régression du développement psychosexuel, par l'effet d'un sentiment d'infériorité, la crainte de l'échec, ou la peur

de responsabilités et ne parviennent pas à réaliser leurs tendances érotiques que dans l'homosexualité.

- ✓ Les homosexuels d'occasion qui compensent avec des partenaires de même sexe l'absence de partenaires de sexe opposé (homosexualité d'internat, de caserne, de pénitencier).

Toutefois, pour les invertis, cela ne veut pas dire que tel sujet aura toujours le rôle passif dans le couple homosexuel. Ce genre de comportement est perçu comme déviant et est prohibé dans plusieurs sociétés.

Comme l'illustre Mucchielli (1979, p.29) *« Une femme ne portera pas les vêtements d'hommes ; un homme ne s'habillera pas avec un manteau de femme »*(Deutéronome,22 : 5).Cela montre comment le déguisement d'un homme en une femme ou vice-versa n'est pas acceptable. Des fois, des gens affirment même que ce comportement est condamnable par Dieu.

Pour les névropathes, beaucoup d'entre eux acceptent cette anomalie sans souffrance et réclament la liberté de leur épanouissement. Ils accusent la société de son agressivité et son intolérance à leurs égards qui les condamne comme ayant une immoralité. La plupart de ces derniers sont des obsédés. Enfin, pour les homosexuels d'occasion, ils courent le risque de devenir de pervers d'habitude d'autant qu'ils auront été condamnés plus jeunes ou qu'ils représentent des dispositions névrotiques.

II.2. L'homosexualité et le sexe

Les homosexuels sont des personnes de tous les sexes. En effet, que ce soit chez les hommes que chez les femmes, l'acte homosexuel est tout acte conduisant à un orgasme avec un sujet de même sexe.

II.2.1. L'homosexualité masculine

L'homosexualité chez l'homme est caractérisée par la sodomie et pouvant se réaliser entre deux hommes âgés ou entre un homme âgé et un petit garçon. En effet, chez l'homme, la pédérastie et la sodomie sont les aspects principaux qui sont les caractéristiques d'un homosexuel. Pédéraste parce que pouvant faire les rapports sexuels avec un jeune garçon, sodomite parce que l'acte est une pénétration anale. Chez l'homosexuel, on distingue deux formes à savoir une forme active et une forme passive.

Selon Sillamy (1980, p.566) dans la première forme *« L'homme a renoncé à toutes les qualités viriles pour se faire femme. Mais n'obtenant pas l'enfant qu'il désire inconsciemment, il devient agressif à l'égard des hommes et les dénigre ».*

En fait, l'homme en question voulait se déguiser en une femme. Mais compte tenu de sa nature masculine, il lui est difficile d'être réellement femme et accomplir ce qu'une femme fait avec son mari. Il a alors le dégoût de son sexe pouvant même conduire à une agressivité où la passivité sera accompagnée du masochisme. Quant au passif, il est caractérisé par son déguisement en femme soit par le port des vêtements, sa démarche ou comment il tient sa parole. Néanmoins, cela ne veut pas dire que celui-ci tiendra toujours le rôle de passif dans le couple homosexuel.

De plus, dans la forme active, l'homme est à la fois plus qu'un homme comme poursuit Sillamy (1980, p.566) *« L'actif est celui qui est assimilé à un mari dans une famille hétérosexuelle, donc celui qui détient l'autorité. Ici, c'est bien lui qui pénètre le passif ».*
Mais nous avons signalé ci-haut qu'être passif ne signifie pas prendre toujours la fonction de femme dans un couple homosexuel. Nous constatons que chez les hommes, l'homosexualité a deux formes à savoir la pédérastie et la sodomie.

II.2.2. L'homosexualité féminine

Elle se manifeste dans le tribadisme (synonyme de pédérastie). Cette homosexualité est appelée aussi lesbianisme ou saphisme pour avoir été commune chez les femmes de Lesbos et la patrie de Sapho.

Dans l'homosexualité féminine, la pratique la plus répandue est la masturbation réciproque. Ici, il y a deux catégories comme nous le montre Sillamy (1980, p.566) :
« Les viriles et les féminins. Les premières ont été généralement, dans leur enfance de véritables « garçons-manqués ». Elles ont une mentalité masculine, se maquillent peu ou pas du tout, adoptent souvent une coiffure et un habillement masculin, rivalisent avec les hommes, sont volontaires, combatives, dominatrices et répugnent à accomplir les tâches ménagères.

Nous comprenons bien ici qu'il s'agit des femmes hommes. En fait, elles ont des caractères purement masculins et veulent égaler les hommes. Leur identité a été masculine du fait qu'elles refusent d'être femme en ne faisant pas les tâches revenant au sexe féminin dans plusieurs sociétés. Elles sont donc ambisexuelles et peuvent être classées parmi les inverties.

Les secondes au contraire sont féminines dans leur présentation et leur comportement ; elles sont volontiers passives et soumises souvent ambisexuelles. Nous constatons que la seconde catégorie de femmes peuvent être classées parmi les homosexuelles d'occasion car pouvant quitter l'homosexualité vers l'hétérosexualité.

II.3. L'historique de l'homosexualité

L'homosexualité est une pratique purement humaine. Et si elle est propre aux humains, cela veut dire qu'elle est apparue au monde en même temps que l'humanité. Elle est de tous les temps et de tous les espaces. Elle a été depuis longtemps un sujet de discussion, d'incompréhension ; tantôt acceptée, tantôt rejetée et punie sévèrement là où dans d'autres cas elle témoigne une morale sociale. C'est ce qui a fait qu'il y ait des divergences entre les humains, les sociétés et les pays à propos de sa perception. Des fois, elle était considérée comme une déviance, une maladie ou comme une autre façon de vivre la sexualité.

II.3.1. L'antiquité

L'histoire de Sodome a été la première à montrer que l'homosexualité est plus ancienne et présente dans l'antiquité. A cette époque, la ville a été détruite avec celle de Gomorrhe comme punition à cause de cette homosexualité.

(http://www.vivolta.com. 10 décembre 2011 à 16h)

En effet, dans l'antiquité, l'homosexualité a été à la fois sanctionnée d'une part et encouragée d'autre part. Nous savons que chaque société a sa propre culture, ses valeurs, que ses membres sont amenés à intérioriser et à obéir pour la bonne marche de cette dernière. Passer outre ces dernières serait une transgression qui amène souvent une punition. Dans certaines sociétés, l'homosexualité était punie sévèrement jusqu'à la peine de mort là où dans d'autres elle était pratiquée au grand jour.
Comme le montre le Dictionnaire Hachette (1980, p.455) *« Dans l'antiquité, la pédérastie désigne une institution sociale, bâtie autour de la relation particulière entre un homme mûr et un jeune garçon »*. Ceci nous montre que l'homosexualité était une réalité et que sa pratique n'était pas cachée. Elle était pratiquée partout dans le pays et même à la cour.

Il en était de même en Grèce antique comme le précise Meir cité par Corraze (1982, p.23) *« Il n'est guère d'homme considérable dans l'histoire d'Athènes dont on ne rapporte qu'il ait soit amant soit aimé tour à tour l'un de l'autre »*.

Ces propos révèlent qu'à Athènes, l'homosexualité était institutionnalisée. Des hommes respectueux la pratiquaient. Cela montre que les autorités d'alors étaient favorables à cette dernière. Ils étaient par ailleurs impliqués, ce qui prouve que presque tous les courtisans étaient des homosexuels.

Meir cité par Clerget (1973, p. 54) en témoigne *« Dans la chine ancienne, l'homosexualité était encouragée chez les femmes, à Hawaï, l'aristocratie mâle la pratiquait ouvertement. Chez les samouraïs à l'époque du Bushido, elle était la règle, à Thèbes la garde sacrée, anéantie par Philippe de Macédoine à Chéronée était exclusivement des homosexuels ».*

Dans la civilisation égyptienne, la sexualité était une affaire privée dont il ne fallait pas abuser. Cette situation nous montre qu'ici, même si l'homosexualité aurait pu être pratiquée, elle était clandestine contrairement à ce qui se passait en Grèce.

L'auteur poursuit que dans la période antique, en Grèce précisément à Sparte, l'homosexualité était répandue au point que la loi spartiate obligeait les vieillards de le faire aux jeunes garçons dans le but d'inculquer les vertus militaires à ces derniers.

Cependant, si à Sparte elle était traitée ainsi, cela ne l'était pas ailleurs suite à la différente manière de juger l'homosexualité selon les époques, les sociétés et les pays. Si à Sodome, on pratiquait l'homosexualité au grand jour, c'est qu'elle était considérée comme normale. Mais la punition infligée à Sodome témoigne de la gravité de cette pratique.
Durant toute l'antiquité, l'homosexualité a été différemment jugée. Dans certaines sociétés, elle était acceptée alors que dans d'autres elle était punie. Il s'avère alors important de voir ce qui s'était passé après l'antiquité.

II.3.2. Le Moyen Age

Comme ci-haut mentionné, l'homosexualité est de toutes les époques. Le Moyen âge a été lui aussi caractérisé par une homosexualité dont le jugement était controversé. Par exemple, une loi contre l'homosexualité fut proclamée à Jérusalem par des européens : elle condamnait les homosexuels à être brûlé sur le bûcher. De même, *« On commença à associer l'homosexualité et l'hérésie c'est-à-dire que beaucoup d'homosexuels faisaient partie des groupes hérétiques donc, en rébellion avec l'église »* précise Corraze (1982, p.25).

En 1305, on accusa le groupe de chevaliers du Temple de s'adonner à des pratiques homosexuelles et on en extermina plusieurs milliers. A Venise, durant la même époque, la répression était grande, même si la ville était reconnue pour son laxisme. Les crimes qui

entraînaient la mort sur le bûcher étaient le vol, l'infanticide, l'hérésie et l'homosexualité poursuit Corraze (1982, p.26)

Nous constatons que l'homosexualité était qualifiée parmi les crimes graves d'alors. Le fait qu'elle soit punie par la mort sur le bûcher témoigne combien on voulait la faire disparaître à tout prix. Cependant, nombreux cas d'homosexuels sont restés impunis (pédérastie, lesbianisme et prostitution). Il s'agit des principaux membres de la communauté étrangère (Grecs et Turcs), des nobles et certains membres du clergé qui semblent n'être pas concernés, précise l'auteur.
Nous voyons que la loi n'était pas appliquée à la lettre pour tout le monde. Nous remarquons que c'est surtout la masse paysanne qui était punie alors que la noblesse et le clergé ou les étrangers ne l'étaient pas.

II.3.3. Les temps modernes

Des fois, les homosexuels étaient considérés comme des malades mentaux, des criminels, des possédés et des pervers. Césare Lombrosso, un médecin italien a déclaré : *« Les homosexuels représentent l'échelon le plus bas de la race humaine ».*
Pour lui, les homosexuels sont des personnes qui ne sont pas comme les autres car considérés comme des êtres caractérisés par une régression psychoaffective au niveau de leur comportement sexuel.

Au XIX^{ème} siècle, l'homosexualité était un crime contre l'ordre de la nature. Les homosexuels étaient condamnés à mort ou à la prison à vie mais la plupart du temps, ils étaient brûlés.(http://homosexuailté.bylsc.wordpress.com/homole 23 novembre 2011 à 09h15)

Pendant la seconde guerre mondiale, les nazis faisaient porter aux homosexuels un triangle rose sur le côté gauche de leur veste, tout comme les juifs avaient des étoiles jaunes. C'était un bon prétexte selon les nazis pour les éliminer. Nous voyons que la discrimination était ouverte et la criminalisation pratiquée. Les homosexuels subissaient des sévices et punitions graves. Ils ont été aussi sujets à des expériences médicales dans les camps. Et selon les nazis, castrer les homosexuels les rééduquait et cela ferait cesser l'homosexualité.(http://www.maranatha.mmc.et/dossier-htmlle 23 novembre 2011 à 10h 32)

Le site continue à préciser que la situation est restée ainsi jusqu'à ce que certains pays comme l'Angleterre, l'Afrique du Sud, les Pays-Bas et organisations internationales comme

l'OMS prennent des décisions visant à dépénaliser l'homosexualité. C'est d'ailleurs à ce moment où l'homosexualité a cessé d'être considérée comme une maladie mentale.

Pourtant, d'autres pays comme le Burundi la considèrent toujours comme une menace de l'humanité et ont élaboré des lois visant à la criminaliser. Cela est mal vu par les homosexuels ainsi que les organisations de défense des droits de l'homme qui prennent la criminalisation de l'homosexualité comme un élément favorisant la propagation du VIH/SIDA. Les homosexuels seront condamnés par la justice et ne feront pas partie des groupes à haut risque du VIH/SIDA à prendre en charge.

Nous avons remarqué que l'homosexualité est une pratique humaine qui est plus ancienne. Elle est de toutes les époques et de tous les espaces. Seulement, son jugement variait d'une société à une autre en fonction de son interprétation particulière.

Les types des homosexuels sont différents selon qu'ils le sont devenus occasionnellement, donc selon les circonstances de la vie, le milieu de vie ou qu'ils le sont devenus suite à une régression du développement psychosexuel. C'est le cas des névropathes. De plus, dans leur vie sexuelle, il y a des homosexuels stables ou exclusifs qui ne goûtent jamais à l'autre sexe contrairement à ceux qu'on appelle les indécis qui oscillent entre l'homosexualité et l'hétérosexualité.

Enfin, nous avons constaté que l'homosexualité touche tous les sexes et tous les âges. Nous allons voir dans le chapitre suivant quels sont les facteurs liés à l'homosexualité.

CHAPITRE III. LES FACTEURS DE L'HOMOSEXUALITE

Beaucoup de gens s'interrogent sur l'origine de l'homosexualité. Autrement dit, ils se demandent quels facteurs seraient à la base de l'homosexualité. Pour certaines personnes, l'homosexualité serait innée tandis que pour d'autres, elle serait acquise.

En effet, la question qui se pose est de savoir la part de chacun d'eux qui pourrait expliquer ce problème. Ce qui est clair, les hétérosexuels sont plus nombreux que les homosexuels. Cela pousse par ailleurs certaines personnes à qualifier les homosexuels de déviants ou de malades mentaux. A ce sujet, il est important de voir parmi les facteurs suivants la part de chacun dans l'homosexualité.

III.1. Les facteurs biologiques

Il s'avère important de recourir à la biologie pour essayer d'éclaircir, si possible de démontrer si l'homosexualité ne serait pas une donnée de la génétique.

En effet, certaines personnes y compris les homosexuels croient que l'homosexualité est innée. Comme le montre Bon (1975, p.54) *« Beaucoup d'homosexuels pensent que la tendance est innée. « Je suis né comme ça » ».*
Il serait erroné de vite affirmer que l'homosexualité est innée sans jeter un coup d'œil sur les résultats des études faites à ce sujet. Pour vérifier si réellement l'homosexualité est innée, des études ont été effectuées sur des vrais jumeaux. *« Les résultats de ces études sont contradictoires dans la mesure où si l'un est homosexuel, l'autre ne l'est pas obligatoirement* » ajoute Bon.

En plus, voyons s'il y aurait présence de gènes spécifiques chez les homosexuels qui justifieraient leur préférence homosexuelle. Pour Clerget (1975, p.40) *« Des recherches ont été menées pour analyser les gènes qui seraient responsables de la prédisposition homosexuelle. Mais les résultats ont montré que l'homosexualité ne serait pas seulement donnée par la génétique mais plutôt l'influence du milieu qui y joue un grand rôle ».*

Ces propos nous révèlent qu'il n'y aurait pas de gènes spécifiques qui prédisposeraient une personne à être un homosexuel.

Selon Hammer, cité par Clerget (1975, p.43) *« Des études des jumeaux, nous savons que la moitié de la variabilité sexuelle n'est pas héritée ».*

Nous comprenons que dire que l'homosexualité est innée serait se tromper du fait de l'influence des facteurs non génétiques. Car à partir des études sur les vrais jumeaux, on peut déduire que comme ils partagent 100 % de leurs gènes, si l'un devient un homosexuel, l'autre aussi le deviendrait automatiquement. Or, cela n'est pas le cas comme l'ont montré les études de Hammer cité par Clerget (1975 p.43) précisant que seulement 52 % des jumeaux étaient tous homosexuels. Dans ce cas-ci, l'inné et l'acquis sont tous à considérer mais nous ne pouvons pas préciser la part de chacun. Seulement, l'acquis y joue plus que l'inné.

Pour Oraison (1975, p.51), *« Certaines personnes veulent justifier l'homosexualité comme si elle est inscrite dans la « nature » réduite à la biologie animale ».*
Contrairement à l'animal dont le comportement sexuel est sous le contrôle hormonal, chez l'homme, c'est le cerveau qui en détient le pouvoir de décision. Alors, il reste à savoir si les homosexuels et les hétérosexuels ont une différence au niveau de leur taux d'hormones sexuelles. Mais, là aussi, des études faites ont montré qu'il n'y a aucune différence significative du taux d'hormones chez les homosexuels et chez les hétérosexuels comme l'illustre Clerget (1975, p.158) *« (...) les personnes voulant changer de sexe automatiquement n'ont ni carence ni excès d'hormones sexuelles ».*

Tout ceci montre que l'homosexualité n'est pas une affaire de la génétique. Autrement dit, on ne naît pas homosexuel, on le devient. Selon les théories freudiennes, au point de vue psychogénétique, il apparaît bien admis que le développement de la sexualité passe par les phases d'autophilie (narcisme) puis l'homophilie avant d'atteindre le stade achevé d'hétérosexualité par le jeu d'identification successive. Suite aux divers accidents pouvant survenir au cours de ces mutations compliquées, l'homosexualité apparaitrait comme une fixation ou comme une régression à un stade infantile selon les mêmes théories freudiennes.

Nous remarquons que l'homosexualité aurait une autre origine que biologique. Il importe alors ici de jeter un regard sur l'influence de la famille dans le choix psychosexuel de l'enfant.

III.2. Les facteurs familiaux

La famille est le milieu privilégie de socialisation de l'enfant. L'enfant est en contact direct et presque permanent avec sa mère dont il dépend matériellement et affectivement.

En effet, les influences environnementales qu'il subit orientent sa vie future. L'éducation qu'il reçoit de ses parents ainsi que l'influence de ses pairs à commencer par la fratrie ne se passent pas inaperçues. Aussi, le climat régnant au sein du couple parental est important pour le devenir sexuel de l'enfant.

Clerget (1975, p.193) précise ce qui suit : *« Les parents influencent aussi à leur insu bien souvent sur le développement de sa sexualité »*. Dans une famille, les parents ont des désirs inconscients sur leur enfant. Le fait qu'ils veulent avoir un enfant de tel ou de tel autre sexe influe sur leur enfant. Notons que si la pulsion sexuelle trouve sa force et son énergie dans le biologique, elle tire origine dans l'inconscient. Et dans la mesure où l'enfant est en interaction avec d'autres, il peut éveiller sa pulsion sexuelle et développer les représentations à partir desquelles il va l'exprimer. Et dans une famille, les premiers partenaires de l'enfant au contact desquels la pulsion sexuelle est sollicitée sur le mode de l'identification sont ses parents.

Selon le http://www.vilvota.com 21/10/2011 à 10h 15 min : *« C'est la sexualité inconsciente des parents qui sert de base à l'enfant pour développer la sienne »*.
En effet, l'enfant se fait l'idée de l'amour existant entre ses parents. Cela veut dire que non seulement l'amour est déterminant pour s'affirmer sexuellement mais aussi, il faut que l'image du père ou de la mère ne soit pas dévalorisée par l'un des parents. Cela peut être le cas d'une mère abusive ou d'un père absent parfois rencontré dans les familles dites monoparentales.

Donc, le sujet accepte son identité masculine ou féminine dans la mesure où il intègre son corps sexué et reconnaît la différence des sexes à partir du lien qu'il entretient avec ses deux parents. C'est ainsi que dans le cas où les parents ne vivent pas dans une relation amoureuse harmonieuse, cela pousserait les enfants à devenir homosexuel.
Comme le dit Simon (1977, p.12) *« (...) si les parents n'ont pas entre eux une véritable relation amoureuse et reportent une réussite affective sur leur enfant, ces attitudes peuvent avoir des conséquences psychologiques graves pour l'enfant et être génératrices de perturbation sexuelle importante »*.
De ces propos, nous voyons que le climat du couple familial influe beaucoup sur l'orientation sexuelle de l'enfant. Quand il n'ya pas amour, harmonie, entente, cela pourrait avoir des conséquences sur la vie sexuelle de l'enfant. Par ailleurs, quand il ya des problèmes au sein d'une famille comme un malaise de couple, l'enfant aura une mauvaise image du couple et

pourrait ne pas se marier et rien n'empêcherait que cet enfant puisse développer une tendance homosexuelle.

Nous voyons que les conditions dans lesquelles vit l'enfant au niveau de sa famille ont une grande influence sur son développement sexuel. Si elles ne sont pas bonnes, elles risquent de créer des conséquences graves pouvant pousser l'enfant à devenir homosexuel.

De tout ce qui précède, nous remarquons que l'enfant ne naît pas homosexuel mais le devient pour plusieurs raisons (des problèmes affectifs à savoir les carences affectives), des conflits avec l'un de ses parents et une malheureuse initiation au comportement sexuel par une influence corruptrice, occasionnelle des parents).Au niveau familial, nous savons qu'il se passe chez l'enfant entre 3-5 ans un complexe d'Oedipe qui est réellement un complexe familial. On ne peut pas passer sous silence ce dernier sans voir sa part dans l'orientation sexuelle de l'enfant.

Dans le développement normal d'un enfant qu'il soit garçon ou fille, il y a une identification première au père, l'objet d'amour étant la mère.

Voici ce qu'en dit Freud tel que le rapporte Nkunzimana (2011) *« L'Œdipe complexe découvert par Freud est inspiré de la tragédie de Sophocle de la Grèce antique qui décrit le destin du roi Œdipe ayant tué son père et épousé sa mère. A la suite de ces deux crimes révélés par l'oracle, Œdipe se creuse les yeux en guise d'autopunition et Jocaste la mère épouse aveuglée par l'amour s'oppose à la poursuite consciente en un ensemble de sentiments qu'éprouve l'enfant, sentiments d'attachement au parent de sexe opposé et sentiment de haine mêlés d'affection et d'admiration vis-à-vis du parent de même sexe. Le complexe d'Œdipe joue un rôle primordiale dans l'accès à la génitalité et au choix de l'objet».* Ces propos de Freud expliquent l'histoire du complexe d'Œdipe, son déroulement ainsi que son rôle dans le choix de l'objet sexuel.

Au cours du complexe d'Œdipe, le garçon entre alors en rivalité avec le père. Remarquant qu'il lui est impossible de posséder sa mère et développant la peur d'être castré par son père, il finit par renoncer à cette rivalité et accepter de diriger son amour vers quelqu'une d'autre de sexe féminin. C'est l'identification secondaire. Chez la fille, l'amour premier pour sa mère se transforme en haine pour elle : la mère ne lui a pas donné de pénis. Alors la fille se met à aimer le père qui, lui a un pénis. Mais comme son père ne peut pas lui donner un pénis, elle désire son substitut qui est un enfant. La fille finit par voir que son père

ne peut ni l'épouser ni lui donner l'enfant et sort du complexe d'Oedipe en dirigeant son amour vers un homme de sa génération.

Cependant, dans le cas contraire de ce que nous venons d'évoquer ci-haut, des problèmes se manifesteront à l'âge adulte.
Comme le précise Nkunzimana(2011) *« Mais il peut arriver que le garçon, cherchant à démontrer au père qu'il n'éprouve pas de sentiment de rivalité ou d'agressivité à son égard, soit préoccupé de lui plaire ou de le séduire. Cette attitude qui peut conduire aux tendances et aux manifestations homosexuelles renvoie à une identification à la mère antérieure à l'Œdipe et préserve l'idée que la femme a un pénis et que tout être humain en est pourvu ».*

Cette représentation que le garçon se fait vis-à-vis du père et de la mère désoriente le choix de l'objet sexuel qui devrait être de sexe opposé et voilà qu'il choisit celui de son sexe. Si cette situation persiste chez l'enfant, il risque de développer de tendances homosexuelles comme le poursuit Nkunzimana *« Par ailleurs, l'attitude féminine du garçon à l'égard de son père si elle persiste, risque de renforcer les tendances homosexuelles passives inconscientes surtout quand le complexe de castration subsiste ce qui témoigne de la non liquidation de l'Œdipe ».*

Notons que ce qui se passe chez le garçon peut se passer chez la fille qui se trouve dans l'incapacité de désinvestir son père comme objet érotique et le manque d'aptitude à sauvegarder l'amour de sa mère l'empêcheront de remplir sa mission de femme et sont sources de névroses ajoute Nkunzimana.

Le fait de ne pas pouvoir désinvestir son père pour s'identifier à la mère pousserait la fille à adopter des comportements anormaux qui pourraient être à l'origine de l'homosexualité. Selon l'approche psychanalytique de Freud, *« Pour la fille, l'homosexualité résulte d'une fixation infantile à la mère et d'une déception à l'égard du père. Pour le garçon, l'homosexualité survient après la puberté, quand s'est instauré durant l'enfance un lien intense entre fils et la mère. Au lieu de renoncer à elle, celui-ci s'identifie à elle, se transforme en elle et cherche un homme qui puisse le représenter et qu'il puisse aimer comme il a été aimé par sa mère».* Freud considérait que l'homosexualité était un arrêt du développement sexuel.

Cela montre à quel point le dépassement du complexe d'Œdipe est une condition sine qua non pour le développement harmonieux de l'enfant. Comme le précise Simon (1977, p.12) :*« Ainsi, la manière dont l'enfant va traverser ce premier passage de l'Œdipe va être décisive pour la constitution de sa personnalité et pour sa vie future ».*

Nous constatons que le complexe d'Œdipe est une étape importante pour le développement psychosexuel de l'enfant. S'il est mal vécu ou mal dépassé, il pourrait entraîner des perturbations comportementaux d'ordre sexuel entre autre la tendance homosexuelle.
Ayant saisi l'influence de la famille dans l'homosexualité de l'enfant, nous allons voir la part de la société.

III.3. Les facteurs sociaux

Au niveau social, nous savons déjà que l'homme est un produit de la société. Comme il est son émanation, l'homme devient ce que la société veut qu'il soit.
Comme le souligne Nkunzimana (2011) *« (...) la sexualité normale adulte, en relation avec le développement psychosexuel et le choix de l'objet est le produit de la société, de l'éducation qui canalise les tendances sexuelles vers l'objectif de la procréation ».*

En effet, si un sujet devient homosexuel nous comprenons bien que c'est à cause de la société. Selon Mead cité par Clerget (1975, p.179) *« L'homosexualité et l'hétérosexualité sont sous la tutelle socioculturelle des civilisations qui orientent les mentalités dans le respect ou le sujet des préférences sexuelles ».*

Bien entendu, chaque société a sa propre culture qui oriente toute activité faisant référence à tel ou tel autre sexe. Les membres d'une société sont alors amenés à intérioriser cette culture pour son orientation sexuelle. Il faut souligner la part des normes sociales dans la cause de certains troubles névrotiques. Nous savons que l'individu vivant en société se trouve toujours confronté aux exigences sociales auxquelles il doit se conformer.

Pourtant, les exigences viennent empêcher sa liberté ou tout au moins la satisfaction de ses besoins et de ses désirs ce qui, par conséquent, entraîne des troubles. Du côté de la vie sexuelle, la répression y exercée dès la petite enfance conduit l'individu à des conflits psychiques. La répression contre la sexualité amène des fois à des troubles pouvant affecter la vie sexuelle de l'individu.

Comme le dit Freud (1974, p. 27) *« Le grand nombre des névroses que je constate dans le monde moderne est dû à une répression exagérée de la sexualité ».*
Ici, l'individu se trouve dans une situation où il ne peut pas satisfaire ses besoins sexuels car incapable de mettre de côté les exigences sociales. C'est clair que la société, à travers sa

répression forte, crée chez l'individu des conflits s'exprimant par des troubles du comportement dont l'homosexualité est l'un d'entre eux.

Nous voyons que le fait que l'individu opère un choix sexuel c'est-à-dire son objet, ce sont les circonstances sociales qui le poussent à devenir homosexuel ou pas. Pour Freud, l'homosexualité demeure avant tout une question de choix. C'est un trait que l'on peut retrouver dans n'importe quelle structure de personnalité. Le choix de l'objet sexuel dépend aussi de la structure sociale, donc la répartition des rôles de chaque sexe. Mais il est important de remarquer que le rôle assigné à chaque sexe ne l'est pas en réalité. C'est ce qui pousse des individus d'un tel sexe à adopter des comportements antérieurement destinés à l'autre sexe jusqu'à vouloir changer de sexe.

Egalement, la vie en société crée des fois des occasions d'être homosexuel. C'est par exemple, les écoles à régime d'internat non mixte, les couvents, les noviciats, les camps militaires et les casernes policières, les prisons et les rituels dans lesquels il ya impossibilité d'accès facile aux partenaires de l'autre sexe. Les uns s'adonnent à l'homosexualité dite occasionnelle. Si les conditions de vie changent donc le milieu, ils pourraient redevenir hétérosexuels.

Dans certains rites initiatiques apparaissent parfois des pratiques homosexuelles. Ces rites pouvaient servir à transformer le statut sexuel des individus (par exemple le rite marquant le passage de l'adolescence à l'âge adulte chez les Beti du Cameroun) ou alors à initier les individus à l'art de la guerre (les Siwans en Lybie) ou encore à renforcer la cohésion sociale d'un groupe. (http://homosexualitéblsc.wordpress.com/homo le 22/12/2011 à 10h15) Comme l'a souligné Freud (1975, p.93) *« C'est l'éducation à travers les répressions au sein de la société qui fait que l'enfant soit homosexuel ou hétérosexuel. Toutes les répressions sont anti-éducatives. Elles n'apprennent pas à maîtriser un instinct, mais à le refouler. Elles n'apprennent pas à aimer mais à baiser selon les normes ».*

Par exemple, on dit à l'enfant « *ne touche pas ton pipi, sinon je te le couperais* ». Ici, on respecte son intégralité physique mais on lui promet des mutilations physiques. Ou bien, on lui dit qu'il ira en enfer. Ceci montre que la société a une grande part dans l'homosexualité. Si ça se passe ainsi pour la société, quelle est alors la part de la personne homosexuelle dans son orientation sexuelle ?

III.4. Les facteurs personnels

Pour ce qui est des facteurs de l'homosexualité, il est aussi nécessaire de voir si la personne elle-même n'a pas à contribuer dans son orientation sexuelle. Nous cherchons à savoir ici, les facteurs liés à sa personne en relation directe avec l'homosexualité.

En effet, il s'agit de jeter un coup d'œil sur les traits psychologiques comme la volonté, l'intelligence, la maturité sexuelle et les traits organiques comme l'âge, la morphologie. Nous commençons par les traits organiques.

Chez les homosexuels, il ya des sujets de tout âge et de tout sexe. Mais, il faut noter que les tendances homosexuelles chez l'enfant sont normales. Pourtant, si elles persistent après l'adolescence, elles sont qualifiées d'anormales. A ce sujet, différentes conceptions sur les homosexuelles se font remarquer. Des personnes s'imaginent que les homosexuels sont à majorité des jeunes.

Pour Bon (1975, p.19) *« D'autres s'imaginent que l'homosexualité ne peut exister qu'entre jeunes... »*

D'autres encore pensent que pratiquement l'homosexualité est facile chez les hommes que chez les femmes. Ici, il est question de la morphologie des personnes surtout en matière d'organes sexuels où chez l'homme la pénétration anale est possible. Cependant, l'homosexualité est pratiquée dans les deux sexes.

Dire que l'homosexualité est beaucoup plus présente chez les jeunes reviendrait à affirmer que les causes de l'homosexualité seraient liées à l'âge des individus surtout l'adolescence. La part du facteur âge n'est pas si importante qu'on pourrait le qualifier de facteur déterminant l'homosexualité.

Du côté de traits morphologiques, la taille des mains ou des doigts sembleraient caractériser les homosexuels. Il y a association de la main masculine et le comportement sexuel. Sous l'action des hormones mâles, les hommes ont un index plus court que l'annulaire. Or, selon certains auteurs, les femmes homosexuelles auraient une main possédant les caractéristiques masculines. Cela veut montrer le caractère inné de l'homosexualité par une hypothèse constitutionnelle vers les explications anatomique, génétique ou hormonale. (http://www.atoi2voir.com/atoi/visa-article.php? Le 4 octobre 2011 à 21h03)

U. B.

III.4. Les facteurs personnels

Pour ce qui est des facteurs de l'homosexualité, il est aussi nécessaire de voir si la personne elle-même n'a pas à contribuer dans son orientation sexuelle. Nous cherchons à savoir ici, les facteurs liés à sa personne en relation directe avec l'homosexualité.

En effet, il s'agit de jeter un coup d'œil sur les traits psychologiques comme la volonté, l'intelligence, la maturité sexuelle et les traits organiques comme l'âge, la morphologie. Nous commençons par les traits organiques.

Chez les homosexuels, il ya des sujets de tout âge et de tout sexe. Mais, il faut noter que les tendances homosexuelles chez l'enfant sont normales. Pourtant, si elles persistent après l'adolescence, elles sont qualifiées d'anormales. A ce sujet, différentes conceptions sur les homosexuelles se font remarquer. Des personnes s'imaginent que les homosexuels sont à majorité des jeunes.

Pour Bon (1975, p.19) *« D'autres s'imaginent que l'homosexualité ne peut exister qu'entre jeunes... »*

D'autres encore pensent que pratiquement l'homosexualité est facile chez les hommes que chez les femmes. Ici, il est question de la morphologie des personnes surtout en matière d'organes sexuels où chez l'homme la pénétration anale est possible. Cependant, l'homosexualité est pratiquée dans les deux sexes.

Dire que l'homosexualité est beaucoup plus présente chez les jeunes reviendrait à affirmer que les causes de l'homosexualité seraient liées à l'âge des individus surtout l'adolescence. La part du facteur âge n'est pas si importante qu'on pourrait le qualifier de facteur déterminant l'homosexualité.

Du côté de traits morphologiques, la taille des mains ou des doigts sembleraient caractériser les homosexuels. Il y a association de la main masculine et le comportement sexuel. Sous l'action des hormones mâles, les hommes ont un index plus court que l'annulaire. Or, selon certains auteurs, les femmes homosexuelles auraient une main possédant les caractéristiques masculines. Cela veut montrer le caractère inné de l'homosexualité par une hypothèse constitutionnelle vers les explications anatomique, génétique ou hormonale. (http://www.atoi2voir.com/atoi/visa-article.php? Le 4 octobre 2011 à 21h03)

si traumatisante qu'elle entraîne une méfiance excessive à l'égard de l'autre sexe et grève lourdement toutes les expériences ultérieures ».

La séparation avec une personne avec laquelle on avait des liens intimes est mal vécue. Par conséquent, le sujet peut décider de ne plus aimer encore une fois une personne de sexe opposé et devient homosexuel. Pour lui, l'autre sexe est perçu comme infidèle, égoïste et méchant. Donc, nous constatons que l'homosexualité vient pour répondre à des besoins psychologiques comme le précise Bon (1975, p.75). « *Un comportement homosexuel peut répondre à des besoins psychologiques* ». Or, nous savons qu'aucun comportement n'est gratuit; il y a toujours une cause qu'elle soit physiologique ou psychologique. Dans tous les cas, il vise la satisfaction d'un besoin. Cela peut être illustré par les causes psychologiques comme le besoin de contacts humains, le besoin d'une relation du pouvoir, le sentiment d'infériorité masculine, l'angoisse de relations hétérosexuelles, l'angoisse résultant de conflits non sexuels, l'attitude de révolte, la rationalisation, la recherche névrotique de l'amour des parents (Bon 1975, p.78).

Toutes ces causes énumérées par l'auteur montrent que l'origine psychologique de l'homosexualité a comme cause les relations familiales du sujet et surtout dans son enfance. Le manque d'amour, l'angoisse, le pouvoir, la crainte des responsabilités,... témoignent que le dépassement de l'Œdipe qui est un complexe familial ne s'est pas bien passé.

Les facteurs liés à l'homosexualité sont multiples. Certains auteurs comme ci-haut mentionnés ont démontré que l'homosexualité serait innée et qu'elle serait héréditairement transmissible. Mais les études faites par d'autres auteurs ont montré que cette pensée n'est pas vraie car aucune différence d'hormones n'a été détectée entre les homosexuels et les hétérosexuels.

De plus, selon les auteurs, la famille constitue un milieu privilégié dans la socialisation de l'enfant. La manière dont l'enfant y est éduqué, l'entente ou le malaise du couple parental aurait une influence importante et constituerait un facteur de l'homosexualité surtout avec le complexe d'Œdipe. La société, elle aussi, a une part primordiale pour que l'individu devienne homosexuel. C'est notamment l'éducation qui canalise les tendances sexuelles, la vie dans des milieux tels que les prisons, les couvents, les camps militaires, etc. Ces milieux poussent les gens à devenir homosexuels occasionnellement suite au non accès au sexe opposé. Toutefois, si la personne homosexuelle change de milieu de vie, il pourra redevenir hétérosexuel.

Dans certaines sociétés, l'homosexualité est favorisée par les rites initiatiques où cette dernière est pratiquée pour marquer le changement du statut social en passant de l'adolescence à l'âge adulte. Pour les facteurs personnels, certains auteurs voulaient expliquer qu'une personne a sa part de responsabilité dans sa condition homosexuelle. Penser qu'il y aurait des traits spécifiques aux homosexuels s'est révélé non fondé. Ni l'âge, ni le sexe, ni les traits organiques ne viennent exclusivement expliquer l'homosexualité chez une personne. Elle est aussi présente chez les jeunes que chez les adultes, également chez les femmes que chez les hommes.

Enfin, l'homosexualité résulterait d'un dysfonctionnement de la personnalité au niveau des expressions affectives de la sexualité. Le manque d'amour, l'angoisse des relations hétérosexuelles, la crainte des responsabilités, le sentiment d'infériorité, l'attitude de révolte, la rationalisation et la recherche névrotique sont autant de causes psychologiques de l'homosexualité.

Comme nous venons de passer en revue les facteurs psychologiques de l'homosexualité, il importe maintenant de voir comment les gens perçoivent l'homosexualité du point de vue social selon les catégories de vie (famille, école, travail, églises).

CHAPITRE IV. LA PERCEPTION DE L'HOMOSEXUALITE

L'homosexualité a été depuis longtemps différemment interprétée. Certaines personnes l'ont considérée comme une maladie, une déviance par rapport aux normes sociales tandis que d'autres la considéraient comme une variante sexuelle, bref une autre manière de vivre la sexualité. Dans ce chapitre, il s'agit de donner les avis des uns et des autres face à l'homosexualité notamment par rapport aux normes sociales, en rapport avec la maladie mentale, dans la famille, à l'école et au travail sans oublier la loi.

IV.1. L'homosexualité par rapport aux normes sociales

Comme déjà dit plus haut, chaque société a son mode de vie. Elle a ses propres normes, ses valeurs, ses mœurs et ses lois qui régissent ses membres. Ce sont ces normes auxquelles on se réfère pour juger de la soumission ou de transgression d'un membre. Avant de taxer l'homosexualité de normale ou d'anormale, nous définissons d'abord la norme.

Selon Thibaut et Kelly cités par Bon (1975, p.25) *« Une norme est une règle de conduite qui est assez acceptée par un grand nombre des membres d'un groupe ».*
Cela veut dire qu'une norme est le résultat d'un consensus où tout membre sait que telle ou telle autre chose est permise ou prohibée. C'est à partir de cela que nous pouvons dire qu'un individu s'est conduit de façon normale ou pas. Les normes sociales sont alors définies de manière à ce que chaque membre trouve sa place selon son statut.

En effet, la vie sexuelle a une orientation bien définie. Dans plusieurs cas, elle est un moyen de procréation et est permise seulement à l'âge adulte et selon d'autres conditionnalités telles que la dot, l'état civil et les cérémonies religieuses pour les croyants.

Depuis longtemps, l'homosexualité a été à la fois condamnée et encouragée selon les sociétés et les époques. Alors, pour qualifier de normale ou non l'homosexualité, des divergences subsistent. Certaines personnes affirment que l'homosexualité est une simple variante de la sexualité, donc qu'il ne faut pas la qualifier de déviance là où d'autres refusent et admettent qu'une personne normale, conforme aux valeurs morales ne pourrait pas devenir homosexuelle.

C'est d'ailleurs ce fait que selon les sociétés, l'homosexualité a été jugée et punie de manière différente. Et pour l'illustre, Bon (1975, p 24) nous dit : *« Là où elle était taxée de déviance, on punissait les homosexuels. Au Moyen Age, l'inquisition brûlait les sodomites ».*
Notons que cela nous montre à quel point l'homosexualité était considérée comme une déviance, un mal qu'il fallait éradiquer et par conséquent punir de façon exemplaire afin de lutter contre ce genre de comportement sexuel.

Par contre, dans le cas où elle était considérée comme une variante sexuelle, elle était encouragée car elle était une valeur sociale. C'est le cas de l'éducation militaire à Sparte où des jeunes garçons étaient pénétrés par des vieillards.
Pour Freud (1977, p.33) *« La sexualité dite normale n'est pas une donnée de la nature humaine : l'intérêt sexuel exclusif de l'homme pour la femme n'est pas une chose qui va de soi (...) mais un problème qui a besoin d'être éclairci ».*
Pour lui, l'orientation sexuelle ne dépend pas de soi mais de la société. Donc, avant de condamner tel ou tel autre comportement sexuel, il faut aller au fond du problème pour éclaircir ses origines.

Certaines sociétés la considèrent comme anormale car elle est contre la nature donc ne pouvant pas permettre la procréation. C'est la raison majeure qui pousse certaines sociétés à la sanctionner sous toutes ses formes parfois avec des peines allant jusqu'à la mort. Nous remarquons que les normes sociales varient d'une société à une autre, d'une culture à une autre et d'un moment à un autre car ce qui est normal ici ne l'est pas ailleurs.
Bon (1975, p.26) souligne *« Alors le normal, loin d'être universel, change avec chaque culture, chaque pays, chaque idéologie, chaque classe sociale... le normal se diluerait jusqu'à ne plus exister ».*
Ces propos montrent que le normal n'est pas universel mais qu'il varie dans le temps et dans l'espace.

IV.2. L'homosexualité comme maladie mentale

Beaucoup de personnes dans différentes sociétés et cultures ne comprennent pas la vie homosexuelle. Et de ce fait, ils affirment que les homosexuels sont des malades mentaux.

Pourtant, pour Mucchielli (1979, p.23) *« Un comportement aberrant au point de vue sociologique n'est pas nécessairement pathologique au point de vue psychologique.*

Inversement, on peut trouver des anormaux au sens psychologique qui mènent une existence normale lorsque le milieu les soutient».

L'auteur montre que les homosexuels ne sont pas nécessairement des anormaux du fait de leur comportement mais que si la société les soutient, ils pourraient vivre comme les autres une fois qu'ils ne seraient pas stigmatisés.

Mais dire que parmi les homosexuels il y ait des malades mentaux n'est qu'une affirmation gratuite car il est de même chez les hétérosexuels.

Pour Oraison (1975, p.56) *« Qu'il ait des malades parmi les homosexuels, c'est évident. Mais il ne faudrait pas oublier en même temps qu'il y en a autant parmi les hétérosexuels. Je veux dire par là, si elle pose des problèmes sur lesquels, nous allons réfléchir, la situation d'un sujet qui a des tendances homosexuelles n'est pas en soi « une maladie », au sens qu'implique l'expression du langage courant ».*

L'auteur considère qu'être homosexuel n'est pas synonyme de malade mental. Seulement, la maladie mentale peut être présente mais elle n'est pas consécutive à la situation homosexuelle. Selon le Dictionnaire de psychologie (1997, p.199) *« L'homosexualité ne fait pas partie des troubles mentaux car elle n'est pas secondaire à un dysfonctionnement et n'entraîne pas de souffrance ».*

Cela vient contrarier ceux qui soutiennent que l'homosexualité est une maladie mentale. Mais dans le cas du dysfonctionnement du psychisme, le sujet peut poser des actes homosexuels dans sa lutte en vue de se débarrasser de son état psychique mais en vain. Dans certains cas de maladie mentale comme chez la paranoïaque, un sujet peut manifester des tendances homosexuelles. Aussi, les troubles du fonctionnement érotique peuvent entraîner à leur tour le comportement homosexuel.

Ainsi, Zwang (1990, pp. 180-181) dit à propos de cela : *« Les homosexuels masculins pâtissent comme tout un chacun des causes organiques de difficultés érotiques, de même les lesbiennes sont gérées par les troubles locaux de la ménopause (sècheresse vulvaire, fragilité du tégument clitoridien) ».*

Quand un sujet a des problèmes au niveau érotique, il peut éprouver soit une culpabilité, une angoisse aboutissant aux comportements homosexuels.

Nous remarquons qu'ici, l'homosexualité est considérée comme une maladie mentale. Pourtant, cette idée est controversée car certains auteurs ont montré que l'homosexualité n'est

pas synonyme de maladie mentale. Seulement, certaines maladies mentales peuvent conduire à l'homosexualité mais au contraire, ce n'est pas l'homosexualité qui entraîne la maladie.

IV.3. L'homosexualité en famille

En famille, trois cas d'homosexualité peuvent se présenter. Soit il y a un enfant homosexuel soit un des parents est homosexuel soit l'enfant est adopté par un parent homosexuel.

En effet, nous savons que l'homosexualité est présente dans toutes les couches sociales, chez les pauvres que chez les riches. « *Dans les milieux favorisés culturellement et socialement, on le vit librement aujourd'hui. Mais on oublie souvent que pour la majorité des Français, ce n'est pas le cas. Un gamin de banlieue sait bien que déclarer son homosexualité dans son entourage sera mal perçu et qu'il sera rejeté* » comme le souligne le site web suivant
(html/sexualité/dossiers/perversions/perversions sexuelles/html le 12/10/2011 à 20h 25).
Cela nous montre combien il est difficile pour un enfant de déclarer à ses parents qu'il est homosexuel. L'homosexuel se trouve un jour quel que soit son milieu social ou culturel affronté à la vérité qui, désormais colorera sa vie affective. Le fait de se considérer comme différent des autres comme plusieurs homosexuels se le disent « *Je ne suis pas comme les autres* » pousse le sujet homosexuel à réagir en fonction de cette constatation.

Pour Westercory cité par Daniel et Baudry (1973, p.85) « *Le facteur dominant de ma vie, celui qui dépasse tous les autres en importance est constitué par la conscience que j'ai d'être différent. Ce fait exerce une influence profonde sur chacune de mes pensées, sur la moindre de mes activités et sur toutes mes aspirations* ».
Cette prise de conscience est rendue pénible du fait qu'il n'existe pas d'autre modèle que l'hétérosexualité. En fait, l'homme choisit l'hétérosexualité parce qu'il n'a pas de choix. L'enfant joue au papa et à la maman car c'est à sa famille qu'il s'identifie. Devenu grand, il entend de par les adultes et ses camarades des merveilles existantes dans les relations entre les filles et les garçons. Mais personne ne lui indique que de même sexe, il en est de même ou pas. C'est pourquoi, il lui est difficile de dire aux parents qu'il est homosexuel.

Nous allons voir comment se présente le cas d'un enfant élevé par un parent homosexuel. De nombreux enfants vivent avec des parents homosexuels surtout dans les pays où l'homosexualité est légalisée comme les Etats-Unis d'Amérique où on évalue à huit millions le nombre d'enfants qui vivent avec une mère ou un père homosexuel (e). La

majorité de ces enfants ont été obtenus dans une relation hétérosexuelle qu'ils ont eue avant de devenir homosexuel(e).Dans un autre cas, ce sont des parents homosexuels qui recourent à l'adoption, à l'insémination artificielle, à la maternité de substitution ou encore au placement familial (http://maranathan.mmic.net/dossier-html le 02/8/2011 à 15h17).

La question qui se pose ici est de savoir si les parents gais et lesbiens peuvent être de bons éducateurs. Des recherches des sciences humaines et comportementales démontraient qu'il n'y a pas de différence marquée au niveau de l'identité sexuelle ou de l'adaptation psychosociale entre les enfants de parents hétérosexuels et les enfants de parents homosexuels, continue le site. La remarque est qu'il n'y a pas de différence entre les deux catégories de parents.

Nous considérons que dans la famille, l'homosexualité n'est pas bien perçue par les parents car un parent n'aimerait pas voir son enfant devenir homosexuel. C'est pourquoi certains enfants ont peur de dire à leurs parents qu'ils sont homosexuels de peur d'être rejetés ou maltraités. Le fait qu'un parent homosexuel élève son enfant ne signifie pas que ce dernier deviendrait homosexuel comme le premier. Le rôle des parents homosexuels envers leurs enfants ne diffère pas de celui des parents hétérosexuels.

IV.4. L'homosexualité à l'école

L'école est l'une des clés essentielles de l'épanouissement. Elle apprend la vie en communauté et prépare les jeunes à affronter l'avenir. L'école est un environnement dans lequel chaque élève doit pouvoir se sentir en sécurité et développer sa personnalité dans un climat sain et encourageant.

Malheureusement, ce postulat n'est pas valable pour la majorité des jeunes gay et lesbiennes qui fréquentent les établissements scolaires. A l'école, ils ne voient pas leur réalité reconnue, ni même évoquée, si ce n'est en des termes négatifs (insultes, railleries, plaisanteries, etc.). L'homosexualité à l'école est longtemps restée un sujet tabou. Des études révèlent pourtant qu'environ 30% des suicides chez les adolescents, donc chez les étudiants/élèves, sont reliés à l'acceptation de l'orientation sexuelle et à la difficulté à la vivre. Il y a donc quelque chose qui ne va pas et c'est principalement à l'école secondaire que la violence verbale ou physique fait basculer un jeune déjà en difficulté (http://www.vivolta.com le 28/11/2011 à 08h56). En n'éduquant pas la jeunesse sur ce thème, l'école n'aide pas les

jeunes homosexuels à sortir de leur silence et laisse la porte ouverte à la violence verbale et parfois physique dont ils peuvent être les victimes.

Au contraire de la problématique du racisme, l'homophobie est un thème qui n'est pas abordé par les enseignants. C'est d'ailleurs la raison qui pousse les homosexuels à ne pas le déclarer de peur d'être chassés de l'école ou discriminés, continue le site. Tout cela nous montre comment un homosexuel peut être traité à l'école.

Enfin, nous concluons qu'à l'école, l'homosexualité reste un sujet discutable surtout dans la manière de traiter les homosexuels. Discrimination, menace, peur terrorisent les homosexuels. Il est à noter qu'à l'école, pour un élève ou un professeur, ils ne sont pas bien traités en tant que gay ou lesbienne.

IV.5. L'homosexualité au lieu du travail

L'homosexuel se rencontre dans presque toutes les professions. Que ce soit dans les cadres, les ouvriers, les banquiers, les militaires, etc. Mais les préjugés existants montrent que les homosexuels ne se trouvent que dans quelques milieux professionnels bien délimités surtout les couturiers, les coiffeurs, les décorateurs, les écrivains, les musiciens, etc. Or, les homosexuels se trouvent partout dans tous les milieux professionnels y compris dans ceux où on ne s'attendait pas (ouvriers, manœuvres, paysans aussi bien que parmi les intellectuels, les employés de bureau, les commerçants, etc. (Daniel et Baudry, 1973, p.99).
Nous voyons que n'importe qui peut être un homosexuel, donc qu'il n'existe pas de catégories socioprofessionnelles prédisposées à devenir homosexuelles. De plus, même s'ils sont partout, les homosexuels ne sont pas traités de la même façon à leur lieu de travail. Certains homosexuels dissimulent leur orientation sexuelle dans leur milieu de travail. Cela peut dépendre du travail que font ces derniers.

« Une partie de ces personnes opte pour la discrétion ou la dissimulation de leur homosexualité dans le cadre spécifique de leur milieu de vie »
(http : //www.ccmd.qc.ca/ri/homophobe/mdias/paf le 12 décembre 2011 à 15h45).

Si les homosexuels jugent leur emploi précaire, ils parlent de leur homosexualité dans leur entourage. Parler de son homosexualité dépend donc de la considération que l'homosexuel porte sur son emploi. La majorité opte à être prudent. Les uns n'ont pas confiance en leur employeur en ce qui a trait à la protection des renseignements personnels sur leur orientation sexuelle. Ceci arrive car les homosexuels savent que certains employeurs

ne veulent pas d'eux. Comme le montre Déméron cité par Daniel et Baudry (1973, p. 99) *« On ne supporte pas les homosexuels que dans les conseils d'administration et quand ils sont académiciens et décors de la Légion d'honneur ».*

Nous constatons que dans certaines professions, les homosexuels sont acceptés. Mais dans d'autres professions, les homosexuels sont mal vus surtout chez les instituteurs, les professeurs, les animateurs des mouvements des jeunes,... (Daniel et Baudry (1973, p.99)

Notons qu'il est à constater que certains métiers exposent les homosexuels à des scandales que d'autres et les amènent à se masquer pour ne pas être repérés. C'est le cas des professions comme la magistrature, la haute fonction publique, les carrières politiques où le scandale doit être évité à tout prix et où la vie privée est difficile à tenir secrète, poursuivent les auteurs.

Il est évident qu'un homosexuel qui l'avoue ne sera pas traité de la même façon que ses collègues s'il est cadre dans une banque ou manœuvre sur un chantier. Tout dépend de facteurs variables notamment la personnalité de l'homosexuel, celle du chef de service, le climat général du milieu de travail et les réactions de l'entourage professionnel. Mais une discrimination professionnelle n'est pas acceptée par la loi, pourtant des victimes ne manquent pas.

Dominique Dallayrac cité par Daniel et Baudry (1973, p.101) évoque de nombreuses caractéristiques qui poussent certaines personnes à discriminer les homosexuels au travail :

- « Ces gens-là sont instables, inefficaces, destructeurs de moralité, bavards » affirme une femme qui renvoie son valet de chambre lorsqu'elle découvre son homosexualité.
- « Ils sont inactifs, improductifs, incapables de faire un travail dans les conditions données » estime un patron qui refuse d'engager un ouvrier homosexuel.

Tous ces exemples montrent combien les homosexuels sont mal considérés dans leur milieu du travail à cause des stéréotypes existants et qui provoquent leur discrimination.

Nous remarquons que les homosexuels sont parfois maltraités mais que cela dépend du type d'emploi qu'ils occupent. Etant donné les conditions difficiles dans lesquelles ils travaillent (problème d'acceptation de leur orientation sexuelle), certains homosexuels préfèrent ne pas avouer leur homosexualité. Pourtant, les homosexuels travaillent comme les autres indépendamment des stéréotypes qui existent, voulant les traiter d'inactifs,

d'improductifs. Quand l'homosexuel se trouve dans une société où rien n'est fait pour l'accueillir et l'intégrer, il recherche la compagnie de ses semblables avec qui il se sent en liberté de se montrer tel qu'il est. Il nous faut alors jeter un coup d'œil sur comment la loi traite l'homosexualité.

IV.6. L'homosexualité et la loi

L'homosexualité a été depuis longtemps un phénomène que les sociétés ont compris de manière différente. Certaines sociétés ont eu à reconnaître l'homosexualité, donc institutionnalisée alors que d'autres l'ont prise comme un crime.

Pour ce dernier cas, des lois ont été édictées pour punir, bannir, éradiquer ou abolir l'homosexualité. Mais il faut retenir que dans une même société, l'homosexualité pourrait être différemment jugée dans le temps. Nombreux sont les pays qui la considéraient comme une valeur sociale et par après comme un crime. Inversement, là où elle était un crime hier, elle est aujourd'hui réglementée par la loi.

A Rome, comme l'illustre Corraze (1982, p.7) *« L'homosexualité, sexualité tolérée avait pour but le plaisir de l'homme libre, actif. Elle était identifiée à la sexualité virile et se bornait à une relation pédérastique avec sodomie, toute autre forme était vouée à l'approuver et réputée « contre nature » ».* Ici, l'homosexualité était autorisée dans une forme déterminée alors que dans d'autres formes elle était perçue comme un crime et était punie. Nous comprenons bien qu'il était interdit entre adultes même consentant. Nous pouvons donc nous imaginer que cette homosexualité était permise dans le cadre éducatif comme à Sparte.

En France, elle était tolérée à l'époque de la renaissance et considérée comme *« Beaucoup de souverains, tels que Henri III (1551-1589) furent ouvertement homosexuels. Mais deux siècles plus tard, on brûlait à vif à Paris, un homme convaincu de pédérastie »* poursuit Corraze (1982, p.565).

Selon les époques, une même société adopte deux attitudes totalement différentes face à un phénomène comme l'homosexualité qui passent d'une approbation à une condamnation sévère. Mais quand les temps changent, nous changeons avec eux. En France, l'attitude face à l'homosexualité a changé dans le sens positif. Désormais, si un homosexuel est violé, l'agresseur est poursuivi en justice alors qu'avant, on était seulement puni en tant qu'homosexuel. D'ailleurs, aujourd'hui, en France, pour un cas d'un homosexuel, la sanction est grande que celle d'un hétérosexuel comme l'illustrent Babillon et Bensussan (2007, p.225) :*« En France, le viol d'un homosexuel est puni de vingt ans de réclusion criminelle*

contre quinze ans pour le viol d'un hétérosexuel, s'il est démontré que le coupable a obéi en le commettant à un mobile homophobe ».

Nous constatons que la loi française reconnaît l'homosexualité comme une orientation sexuelle normale et protège les homosexuels. La même source précise que dans plusieurs pays les lois autorisant l'homosexualité ont été élaborées par les gouvernements à tel point que même des mariages homosexuels sont permis et célébrés.
Dans ce même ordre d'idées. certains pays comme la France accueillent les homosexuels ayant été persécutés chez eux à cause de leur homosexualité. Même les Etats-Unis, l'Allemagne et d'autres pays en font ainsi.

Malgré cette autorisation de l'homosexualité dans certains pays, dans d'autres par contre existe des lois qui criminalisent l'homosexualité. En effet, *« Certains pays africains ont adopté une politique de conspiration, de mutisme, dans le dessein de voir refuser du réel ce qui est officiellement et officieusement pratiqué par certains acteurs sociaux. Le mot sexualité dans le monde est loin d'être une construction mythique mais elle est une réalité ».* (Babillon et Bensussan, 2007, p.226)

Nous remarquons qu'en Afrique certains pays ont adopté envers l'homosexualité une politique de ne pas reconnaitre son existence alors qu'elle est pratiquée par certains acteurs sociaux.

IV.7. Le cas du Burundi

Restée longtemps taboue et pratiquée dans la clandestinité absolue, l'homosexualité s'affiche dans les villes. Bien qu'elle bénéficie d'appuis de bailleurs de fonds et d'ONG, l'Association pour le Respect des Droits des Homosexuels (ARDH) en gestation depuis 2004 n'a aucune chance d'être agréé par l'Etat. Elle s'est cependant organisée pour ouvrir un cyber internet dans un quartier de Bujumbura. Les membres s'y rencontrent pour parler de leurs problèmes, notamment de la manière dont ils peuvent se protéger contre le Sida.

Et pourtant, selon le nouveau code pénal du Burundi, l'homosexualité est désormais passible de prison et d'une amande comme le précise bien le code pénal : *« Quiconque fait des relations sexuelles avec la personne de même sexe est puni d'une servitude pénale de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 50000 à 100000 francs ou d'une de ces peines seulement »* (B.O.B, 2009, p.131).

Ainsi, le 25 novembre 2009, le parlement burundais a adopté le nouveau code pénal contenant cet article. Devant cet état de chose, les associations des droits de l'homme et celles de lutte contre le Sida s'insurgent et s'inquiètent. Les homosexuels en appellent aux instances internationales. Ces derniers ne comptaient pas laisser passer cette nouvelle loi sans réagir. Ils se sont largement exprimés sur les antennes des radios locales et internationales et s'affirment déterminés à recourir aux organisations nationales et internationales des droits de l'homme.

Alors l'homosexualité a fait débat dans la société burundaise. Certaines personnes ne trouvent aucun danger à la reconnaître, d'autres s'en prennent à ceux qui la soutiennent ouvertement, sans pour autant critiquer ce penchant en lui-même. D'autres enfin, notamment les confessions religieuses estiment que l'homosexualité va à l'encontre des saintes écritures.

Cette même source nous révèle qu'à l'Assemblée Nationale, le sujet n'a pas suscité beaucoup d'oppositions. Pour certains, pénaliser l'homosexualité n'était pas une priorité car cela va à l'encontre de l'évolution internationale des droits de l'homme. Cette pénalisation est notamment contraire aux dispositions du pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par le Burundi et en particulier à son article 17 qui proscrit l'immixtion arbitraire dans la vie privée.

Au Sénat, l'article pénalisant l'homosexualité a été rejeté par 7 voix pour et 36 voix contre, nous précise la même source. Les acteurs de lutte contre le Sida et de la défense des droits de l'homme se félicitaient du rejet de cet article. Pour eux, cette loi sur l'homosexualité pourrait gravement mettre en danger certaines activités de lutte contre le Sida, alors qu'on savait que les hommes ayant des rapports homosexuels sont 5 à 20 fois plus exposés au VIH/Sida que la population adulte hétérosexuelle. C'est d'ailleurs cette raison qui fait que les homosexuels soient un groupe à haut risque.

Il reste à se demander si l'homosexualité constitue un danger pour la société burundaise jusqu'à élaborer une loi la criminalisant. Les sénateurs burundais se sont posé cette question. Ils étaient convaincus que l'homosexualité au Burundi ne constitue aucun danger et que par ailleurs ce sont des malades qu'il faudrait guérir et non punir. Pour certains, le danger se situe dans cette pénalisation.

Mais l'Etat burundais dit que l'homosexualité est contre nature et qu'elle ne convient pas avec les mœurs du pays. Ceci montre que l'homosexualité est considérée comme un

danger seulement dans la mesure où elle ne permet pas la procréation. C'est même cette idée à laquelle les parlementaires burundais se sont basés pour voter cette loi. Pourtant, les sénateurs n'ont trouvé dans l'homosexualité aucun danger et se sont opposé à l'article et ont demandé l'amendement qui malheureusement n'a pas eu lieu.

Pour conclure, nous voyons que l'homosexualité reste un sujet à débattre pour qu'on ait une même interprétation. Dans la famille, l'enfant a des difficultés d'avouer son homosexualité de peur d'être renvoyé ou maltraité par ses parents. Il en est de même à l'école et au travail où les homosexuels sont condamnés à se masquer pour ne pas subir toute sorte de discrimination. Dans certains pays, elle est légalisée tandis que dans d'autres, elle est criminalisée. Malgré cela, même si l'homosexualité cesse progressivement d'être vue comme un crime, un péché ou une maladie mentale, le combat pour la reconnaissance sociale et juridique est loin d'être déterminé. Dans notre pays, une loi qui criminalise l'homosexualité existe.

Toutefois, de plus en plus de mouvements optant pour la reconnaissance légale du couple homosexuel, voient le jour dans plusieurs pays. Au fur et à mesure, les homosexuels seront reconnues dans plusieurs pays comme normaux, donc respectueux dans leur vie sexuelle comme les hétérosexuels. Dans le chapitre suivant nous présentons la problématique, les hypothèses ainsi que les variables de la recherche.

LA DEUXIEME PARTIE : LE CADRE METHODOLOGIQUE

CHAPITRE V : LA PROBLEMATIQUE, LES HYPOTHESES ET LES VARIABLES DE LA RECHERCHE

Après avoir fait la revue critique de la littérature, nous présentons ici la problématique, formulons les hypothèses et déterminons les variables de recherche.

V.1. La problématique

Dans la vie de tous les jours, les comportements des individus sont analysés, jugés et interprétés par les autres individus qui forment une société, selon bien sûr les normes, les règles et les lois qui régissent leur société. Toute considération se fait en rapport avec une culture donnée.

En effet, chaque aspect de la vie en société a ses façons d'être et son interprétation particulière. De ce fait, il revient aux membres d'une société de juger si une personne est conforme ou déviante par rapport aux normes sociales en présence.

De par l'histoire, l'homosexualité a depuis longtemps existé et a été perçue de manière différente selon les époques et les sociétés. Pierre et Habert (1991, p.90) nous donnent des précisions : *« L'homosexualité, donnée irréductible à l'universel et à l'éternité de l'homme, manière minoritaire a toujours existé. Mais les attitudes à son égard dans l'espace et dans le temps se révèlent d'une extrême variété : de l'approbation la plus large à la condamnation la plus stricte ».*

Ceci nous amène à affirmer que l'homosexualité a existé depuis longtemps. Aussi faut-il remarquer que les attitudes prises à son égard ont été différentes. Comme ces auteurs le montrent, au sein d'une société selon les époques, l'homosexualité était acceptée et condamnée sévèrement. Et la condamnation de l'homosexualité commence au sein de la plus petite institution qu'est la famille jusqu'à la plus haute qu'est l'Etat.

L'homosexualité reste une réalité, un phénomène complexe. Cette dernière est un phénomène social touchant toutes les catégories de gens : les hommes et les femmes, les vieux et les jeunes, les athées et les croyants, les savants et les ignorants, les riches et les pauvres. Elle a été traitée de manière différente selon les sociétés soit la légalisation soit la répression.

Par exemple, en France, comme le montrent Babillon et Bensussan (2007, pp.225-254), « *En vingt ans, la société est passée de la répression à la protection de l'homosexualité. Faut-il aussi rappeler qu'en 1980, le viol d'un homme et à fortiori d'un homosexuel ne pouvait pas*

être poursuivi puisque ce crime ne pouvait être commis que par un homme sur une femme. Par contre, le viol d'un homosexuel est aujourd'hui plus sévèrement puni que le viol d'un hétérosexuel».

Donc, l'orientation sexuelle en justice est une circonstance aggravante en cas du viol. C'est pourquoi le viol d'un homosexuel est puni de vingt ans de réclusion criminelle contre quinze ans pour le viol d'un hétérosexuel, poursuivent les auteurs.

Nous constatons que la pénalisation est venue précéder la répression. Donc ici, les autorités ont reconnu l'homosexualité comme une autre forme de vivre sa sexualité et non comme un crime telle qu'elle l'est dans d'autres pays. C'est le cas de l'Angleterre, le Pays Bas et les Etats-Unis d'Amérique.

Qu'en est-il alors de notre pays ?

Au Burundi, l'homosexualité a toujours existé tout en restant inconnue du public. Récemment, une loi qui criminalise l'homosexualité a été adoptée. En avril 2009, le gouvernement du Burundi a élaboré un projet de loi portant code pénal où l'homosexualité est punie : *« Quiconque fait des relations sexuelles avec la personne de même sexe est puni d'une servitude pénale de 3 mois à 2 ans et d'une amende de 50000 à 100000 francs ou d'une de ces peines seulement »* (B.O.B, 2009, p.131).

A partir de cette loi, des divergences se sont manifestées entre les burundais et même au sein des institutions chargées d'adopter des lois. L'Assemblée Nationale l'a votée mais le sénat l'a rejetée. Pour le sénat, avant de punir les homosexuels, il faut d'abord les faire soigner car ce sont des « malades ».

Ces divergences résultent de l'incompréhension de l'homosexualité pour certaines gens. Bon (1975, p. 23) le précise « *Cette incompréhension vient du fait que la culture ne donne pas un système de référence appropriée pour appréhender l'homosexualité. Comment faire comprendre les richesses de la musique à celui qui n'est pas touché par elle. Comment permettre de faire imaginer au sourd de naissance l'univers des sons ? Telle est la situation de l'hétérosexualité dans nos cultures. N'ayant pas appris à connaître l'homosexualité, il la nie souvent et devant l'évidence, il ne peut que mépriser ce qu'il ne comprend pas ».*

Dès sa naissance, l'homme n'a autre référence que l'hétérosexualité car c'est elle qui est valorisée et acceptée. C'est elle qui permet la procréation donc pérennise l'espèce humaine. Par contre, l'homosexualité est contre nature, donc un danger pour la société. Mais les homosexuels sont des gens comme les autres comme le souligne Widlocher cité par Doron et

Parot (1991, p. 348) *« Il faut souligner que les homosexuels ne présentent anatomiquement aucune différence avec les hétérosexuels et inversement. Pour lui, les homosexuels sont marginaux parce qu'ils sont marginalisés »*

Par contre, comme le soulignent ces auteurs, les homosexuels se porteraient mieux si la société leur permettait de vivre franchement. Nous voyons bien que les homosexuels sont des personnes comme tant d'autres, donc qu'il serait abusif de les qualifier de malades. Pourtant c'est la raison qui a poussé les sénateurs burundais à refuser et à rejeter cet article criminalisant l'homosexualité.

Sur cette même question de pénalisation de l'homosexualité, les associations des homosexuels et celles de défense des droits de l'homme ainsi que celles luttant contre le VIH/Sida se sont prononcé contre et ont demandé au gouvernement d'annuler l'article qui condamne les homosexuels. Elles estimaient que les bailleurs de fonds ne donneraient plus leurs aides et que les homosexuels ne seraient plus pris en charge.
Une constatation est à remarquer entre la priorité des associations de la société civile et le gouvernement burundais respectivement la prise en charge des homosexuels sidéens et la sauvegarde des mœurs. A partir de toutes ces considérations, nous nous sommes posé une question générale : quelles sont les opinions des étudiants de l'université du Burundi face à la légalisation de l'homosexualité ?

A la suite de cette interrogation, d'autres questions spécifiques découlent de la première à savoir comment les étudiants jugent-ils l'homosexualité ? Quelle image se donnent-ils d'une personne homosexuelle ? Laisseraient-ils l'homosexualité s'exprimer librement ? Comment ont-ils accueilli la loi visant à criminaliser l'homosexualité ? Autrement dit, quelle attitude ont-ils face à sa légalisation ? Nous avons alors formulé des hypothèses considérées comme des réponses préalables à ces questions.

V.2. Les hypothèses

V.2.1. L'hypothèse générale

Les étudiants de l'université du Burundi en général, condamnent la légalisation de l'homosexualité et considèrent l'homosexualité comme une déviance sociale.

V.2.2. Les hypothèses opérationnelles

1. Les filles, plus que les garçons, condamnent la légalisation de l'homosexualité et considèrent l'homosexualité comme une déviance sociale.

2. Selon leur formation, les étudiants des facultés/instituts des sciences exactes et naturelles, plus que ceux des facultés/instituts des sciences humaines et sociales, condamnent la légalisation de l'homosexualité et considèrent l'homosexualité comme une déviance sociale.

V.3. Les variables

De multiples variables peuvent être utilisées dans une recherche notamment l'âge, le sexe, l'état-civil, le niveau de la formation, l'appartenance politique ou religieuse, etc.

En ce qui nous concerne, nous avons choisi de ne retenir que deux variables à savoir le sexe, le type de faculté/institut. Nous avons choisi ces deux variables tout en espérant de nous permettre d'obtenir les données utiles à notre travail de recherche.

V.3.1. La variable « sexe »

Cette variable est d'une importance capitale pour notre travail dans la mesure où nos informateurs sont de deux sexes. De plus, l'éducation donnée aux enfants est différente selon le sexe. Nous avons jugé bon de recueillir leurs opinions et voir l'influence du sexe face à la légalisation de l'homosexualité. C'est pour cette raison que cette variable a attiré notre attention.

V.3.2. La variable « type de faculté/institut »

Il importe de signaler encore que l'étude en question va porter sur des étudiants de l'université du Burundi qui, suivant une formation différente sont répartis dans des facultés/instituts différents. Et, il est à remarquer que ces derniers se groupent en deux catégories à savoir les facultés/instituts des sciences humaines et sociales et les facultés/instituts des sciences exactes et naturelles.

Par conséquent, nous préférons cette variable pour vérifier l'influence due à une formation suivie. Autrement dit, nous voulons découvrir la part d'une formation suivie dans la perception du phénomène de l'homosexualité et surtout face à sa légalisation.

Dans ce chapitre, nous avons montré à quel niveau se situe le problème de recherche. Nous avons formulé des hypothèses considérées comme des réponses qui ont été soumises à une vérification. Nous avons aussi déterminé les variables entre autre la variable « sexe » et la variable « type de faculté/institut ». Il va s'agir, dans le chapitre suivant, de préciser comment nous avons procédé à faire notre travail de recherche.

CHAPITRE VI. LA METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Dans toute recherche scientifique, il importe de préciser la méthodologie de travail. Ici, nous montrons comment nous avons procédé pour récolter, analyser et même interpréter les résultats de la recherche. Nous précisons la méthode suivie, l'instrument de collecte des données, la population d'enquête ainsi que l'échantillonnage utilisé.

VI. 1. La méthode

Pour un chercheur, il est important de choisir une méthode de travail avec laquelle sa recherche sera menée. Selon Suavet (1975, p.299) *« Celui qui veut travailler sans méthode risque de s'égarer, de perdre du temps et d'oublier les éléments essentiels, faute d'un plan permettant d'être sûr d'avance que le champ sera convenablement exploré ».*

Ceci nous montre l'importance du choix de la méthode pour un travail scientifique. Nous distinguons deux méthodes souvent utilisées dans les sciences sociales à savoir la méthode qualitative et la méthode quantitative.

La méthode qualitative permet au chercheur de faire une analyse psychologique des propos des enquêtés. Ici, le souci du chercheur est la qualité de l'information. Souvent, il recourt à l'analyse des cas afin de décrire chaque fois les données recueillies individuellement dans le but de saisir, d'observer et d'interpréter les comportements manifestés.

Quant à la méthode quantitative, il s'agit d'une investigation basée sur l'analyse des données statistiques issues du dépouillement des résultats de l'enquête. Fraisse (1974, p.69) souligne que *« Dans une enquête, nous nous demandons toujours quelle est la fréquence relative ou la distribution de certaines variables sociales, ou de certaines traits caractéristiques du groupe étendu dont nous occupons »*

Ces propos nous montrent à quel point la méthode quantitative met l'accent sur les données statistiques afin de déterminer la fréquence du phénomène. Pour notre travail, nous avons choisi d'utiliser la méthode quantitative car il s'agit de mesurer les opinions des étudiants en quantifiant les données statistiquement.

homosexuels comme : normaux ☐ malades ☐ justifier la réponse était partiellement semblable à la première qui était libellée comme suit : Trouvez-vous l'homosexualité comme : une maladie oui ☐non ☐expliquez, une déviance oui ☐non ☐xpliquez , une variante oui ☐non ☐expliquez. Nous avons alors supprimé cette deuxième.

Aussi la question n°8 maintenant n° 7 qui était libellée comme suit : Pour vous, la loi sur l'homosexualité est-elle nécessaire ? oui ☐ non ☐ justifiez. Les réponses de nos sujets nous ont montré que la question était imprécise. C'est pourquoi elle a été reformulée et libellée comme suit : Pour vous, la loi contre l'homosexualité est-elle nécessaire ? oui ☐ non ☐expliquez.

Enfin, la pré enquête nous a permis de nous assurer que les hypothèses ont été bien posées ; de corriger et reformuler les questions mal formulées afin de les rendre plus claires en évitant toute incompréhension.

VI.4.2. Le déroulement de l'enquête proprement dite

Durant notre enquête, nous sommes allé dans les campus Mutanga, Kamenge, Rohero et Kiriri. Chaque fois, nous avions le questionnaire et nous devions trouver un étudiant qui fréquente la faculté ou l'institut qui constituait notre population d'enquête en demandant aux étudiants trouvés sur place là où ils étudient.

Nous entrions en contact et nous expliquions ce que nous étions venu faire. Après cet échange, nous lui donnions les exemplaires du questionnaire prévus pour sa faculté ou son institut. Nous nous convenions sur un rendez-vous pour le ramassage. Nous signalons en effet que certains étudiants nous ont été difficiles à trouver car dans cette période où nous faisions l'enquête, il y avait une grève des enseignants.

De plus, quand nous sommes retourné ramasser les exemplaires du questionnaire, certains étudiants étaient hors campus. Certains d'ailleurs nous ont précisé qu'il faut fixer un autre rendez-vous car ils n'avaient pas rassemblé tous les exemplaires du questionnaire. C'est dans cette optique que nous signalons que sur 86 questionnaires distribués, nous n'avons ramassé que 82 seulement. Donc nous avons enregistré une perte de quatre exemplaires.

V.5. Le procédé d'analyse de données

Pour notre travail, nous avons utilisé la méthode quantitative et nous avons utilisé le khi-carré pour l'analyse et le traitement des données de l'enquête. Le khi-carré est utilisé dans le cas où le répondant appartient à une seule catégorie de réponses. Cela est expliqué par Mialaret et Pham (1967, p. 241) lorsqu'ils précisent que *« le test du khi-carré est utilisé lorsque les échantillons sont connus par les fréquences. En outre, il est utilisé quand l'interrogé n'appartient qu'à une seule catégorie de réponse, c'est-à-dire en termes statistiques, lorsque ces catégories sont indépendantes les unes des autres. »*

De ce fait, le khi-carré est utilisé pour tester l'hypothèse nulle, c'est-à-dire vérifier si les fréquences observées dans la distribution statistique relèvent du hasard de l'échantillonnage ou d'une cause systématique. Nous avons déterminé l'influence de chaque variable.

Comme procédure, nous avons d'abord présenté les résultats globaux ; ensuite les thèmes ont été analysés l'un après l'autre. Chaque fois, nous avons comparé les pourcentages observés pour décider de l'influence de chaque variable. Si nécessaire, les justifications des sujets ont été citées.

Le calcul du khi-carré se présente comme suit :

$$\chi^2 = \Sigma \frac{(fo - fe)^2}{fo}$$

fo = fréquence observée

fe = fréquence théorique

Σ= sommation

Avec fe = $\frac{Sj \times Tj}{N}$

où Sj : somme des effectifs de la rangée

Tj : total des effectifs de la colonne

N : taille de l'échantillon

Pour que l'application du test du khi-carré soit valable, il est nécessaire que l'échantillon soit assez grand. Ainsi, la formule du khi-carré doit être corrigée dans les cas suivants :

- Lorsque le degré de liberté est égal à 1 ;
- Lorsqu'au mois une case du tableau contient un effectif inférieur à 10. Dans ces cas, la correction de Yates est requise, appelée aussi « khi-carré » dont la formule est lsa suivante :

$$\chi^2 = \Sigma \frac{[(fo - fe) - 0,5]^2}{fo}$$

L'application de ce test a été choisi chaque fois que nous avions une différence entre les moyennes de deux échantillons indépendants entre 3 et 15 c'est-à-dire que lorsque les différences étaient égales ou inférieures à 3 et égales ou supérieures à 15, nous interprétions directement les résultats.

Nous avons pris un seuil de probabilité P = 0,05 pour pouvoir nous prononcer sur un fait. Cela veut dire que nos conclusions ont cinq chances sur cent d'être fausses. Pour vérifier si les différences sont significatives ou non, nous avons comparé la valeur du khi-carré calculé à la valeur lue dans la table des valeurs critiques à un seuil de probabilité P = 0,05 et au nombre de degré de liberté (K-1) (L- 1) où K est le nombre de colonnes et L le nombre de lignes.

Dans le cas où les résultats montrent que le khi-carré calculé est inférieur au khi-carré lu, l'hypothèse nulle est confirmée c'est-à-dire qu'il n'y a pas de différence significative entre les fréquences des réponses. Au cas contraire, si le khi-carré calculé est supérieur au khi-carré lu, on accepte que les différences observées sont significatives. Le tableau montrant le calcul du khi-carré a été présenté pour le premier item seulement, pour éviter une surcharge inutile du travail alors que le procédé a été le même. Mais ces calculs seront disponibles sur demande.

Signalons également que pour des questions où le sujet a plus d'une possibilité de répondre, nous avons fait recours au calcul du coefficient de corrélation de Bravais-Person avec la formule suivante : $\frac{\Sigma xy}{\sqrt{\Sigma_x \Sigma}}$

Le coefficient de corrélation r de Bravais-Pearson varie de -1(liaison négative maximale) à +1 (liaison positive maximale) en passant par 0 qui est une liaison nulle. Plus la liaison sera

élevée (c'est-à-dire s'approchant de 1) moins significatives seront les différences observées (Ntunaguza, 1994, P.145).

Pour notre travail, nous avons deux distributions de fréquences, la première montre la fréquence des garçons et la deuxième celle des filles pour la variable « sexe » alors que pour la variable « type de F/I », la première montre la fréquence des FSEN et la deuxième la fréquence des FSHS. Ensuite, nous allons calculer les moyennes X et Y.

Nous notons aussi que x sera la différence entre la moyenne X et la moyenne observée par chaque catégorie dans la rubrique des garçons et y sera la différence entre la moyenne Y et la fréquence observée pour chaque catégorie dans la rubrique des filles d'une part pour la variable « sexe ». Il sera de même pour la variable « type de F/I ». De plus, x sera la différence entre la moyenne X et la moyenne observée par chaque catégorie dans la rubrique des FSEN et y sera la différence entre la moyenne Y et la fréquence observée pour chaque catégorie dans la rubrique des FSHS d'autre part. Comme pour le calcul du khi-carré, le tableau montrant les calculs du coefficient de corrélation r a été présenté une seule fois. Mais ces calculs seront disponibles sur demande.

Tableau n° 5: Répartition de l'échantillon final selon les variables de recherche

Sexe / F/I	M		F		total
	Fréquences	%	fréquences	%	
FSEN	36	46,96	5	31,25	41
FSHS	30	53,04	11	68,75	41
Total	66	100	16	100	82

Pour notre travail de recherche, nous avons choisi d'utiliser la méthode quantitative car nous avons quantifié les données. De plus, notre travail consiste à recueillir les opinions des étudiants. Comme l'instrument de collecte de données, nous avons utilisé le questionnaire pour sa rapidité et son objectivité. Notre échantillonnage pondéré stratifié nous a permis d'avoir un échantillon représentatif au sein de chaque faculté/institut dont 41 dans FSEN et 41 dans les FSHS.

La pré enquête nous a permis de corriger les imperfections du questionnaire. Pour l'analyse et l'interprétation des résultats, nous avons choisi d'utiliser le test du khi-carré et le coefficient de corrélation r.

Dans les chapitres suivants, nous avons fait l'analyse des donnés et l'interprétation des résultats de la recherche. C'est la raison pour laquelle les thèmes ont été requis pour dégager des résultats permettant de vérifier les hypothèses de recherche afin de les confirmer, infirmer ou nuancer.

LA TROISIEME PARTIE : PRESENTATION, ANALYSE ET INTERPRETATION DES RESULTATS

CHAPITRE VII. POINT DE VUE DES ETUDIANTS SUR L'HOMOSEXUALITE

L'homosexualité est une autre orientation sexuelle à côté de l'hétérosexualité. C'est un comportement minoritaire à propos duquel des personnes ont des opinions différentes selon les sociétés et les époques. L'homosexualité est jugée de façon différente : ses causes et ses conséquences et l'état mental de l'homosexuel.

VII.1.L'homosexualité, une maladie mentale

Item 1 (premier choix) :Trouvez-vous l'homosexualité comme une maladie ? oui ☐ non ☐ expliquez

Tableau n° 6 : Nature de l'homosexualité : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
Oui	22	26,82
Non	60	73,18
Total	82	100

D'après ce tableau 22 répondants sur 82, soit 26,82 % affirment que l'homosexualité est une maladie. Par contre, 60 répondants sur 82, soit 73,18 % précisent que l'homosexualité n'est pas une maladie.

Nous voyons que la majorité de nos sujets disent que l'homosexualité n'est pas une maladie. C'est ce que Bon (1975, p. 73) dit : *« Beaucoup de psychiatres qui ne voient que des homosexuels qui ont de graves problèmes l'affirment. On peut entendre névrose dans le sens d'un équilibre imparfait de la personnalité. Alors nous sommes tous névrosés. Mais si on entend par névrose un déséquilibre tel qu'il ne nous permet pas d'avoir une vie suffisamment adaptée à la réalité et progressive, alors certains homosexuels comme certains hétérosexuels sont névrosés et d'autres ne le sont pas. »* Cela veut dire que les homosexuels ne sont pas nécessairement des malades mais que parmi eux comme chez les hétérosexuels, des malades s'y trouvent. Qu'en est-il alors de la répartition des réponses selon les variables de recherche ?

Tableau n° 7 : Nature de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « sexe »

Réponses	M		F		total
	Fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	16	24,25	6	37,5	22
Non	50	75,75	10	62,5	60
Total	66	100	16	100	82

Les résultats de ce tableau montrent que 16garçons sur 66, soit 24,25 % contre 6 filles sur 16, soit 37,5 % acceptent que l'homosexualité est une maladie alors 50 garçons sur 66, soit 75,75 %, contre 10 filles sur 16, soit 62,5 % admettent que l'homosexualité n'est pas une maladie. La différence entre les pourcentages est 13,25 %. Cette différence ne nous renseigne pas sur l'influence de la variable « sexe ». Nous passons alors au calcul du khi-carré.

$Fe_1 = \frac{60 \times 66}{82} = 48{,}29 Fe_3 = \frac{22 \times 66}{82} = 17{,}7$

$Fe_2 = \frac{60 \times 16}{82} = 11{,}7 Fe_4 = \frac{22 \times 16}{82} = 4{,}29$

fo	Fe	fo - fe	$[(fo-fe)-0,5]^2$	$\frac{[(fo-fe)-0,5]^2}{fe}$
16	17,7	-1,7	4,84	0,2734
6	4,29	1,71	1,46	0,3412
50	48,29	1,71	1,46	0,302
10	11,7	-1,7	4,84	0,4136
total				1,0584

Le khi-carré calculé est 1, 0584. Le khi-carré lu dans la table au seuil de probabilité P = 0,05 et au degré de liberté dl =1est 3,841. Puisque le khi-carré calculé est inférieur au khi-carré lu dans la table, nous confirmons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différences significatives entre les garçons et les filles quant à l'idée que l'homosexualité est une maladie mentale. La variable « sexe » n'a pas eu une influence sur les réponses de nos sujets. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage.

Le fait que les garçons et les filles ne diffèrent pas dans leurs opinions est que l'homosexuel ne présente pas de symptômes visibles mais aussi qu'il n'y a pas de médicaments comme la majorité de nos sujets l'ont précisé ce qui se résume dans les propos de notre enquêté : *« L'homosexualité n'est pas une maladie car elle n'a pas de symptômes ou des traitements médicaux pour la guérir. »*

De ce fait, nous imaginons que nos répondants donnent cette opinion car ils ne voient pas des conséquences corporelles de l'homosexualité comme le dit notre enquêté : *« L'homosexualité n'est pas une maladie car si les homosexuels ne la pratiquent pas, ils ne se sentiront pas mal à l'aise. »* Cela rejoint l'idée de Bon (1975, p. 57) : *« L'homosexualité n'est ni une maladie organique ni une maladie fonctionnelle. »* C'est pour cette raison que nos sujets ne considèrent pas l'homosexualité comme une maladie.

Tableau n° 8 : Nature de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « type F/I »

Réponses	FSEN		FSHS		total
	Fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	10	24,39	12	29,26	22
Non	31	75,61	29	70,74	60
Total	41	100	41	100	82

A partir de ce tableau, nous constatons que 10 répondants des FSEN sur 41, soit 24,39 %, contre 12 répondants des FSHS sur 41 soit 29,26 %, soutiennent que l'homosexualité est une maladie. Par contre, 31 répondants des FSEN sur 41 soit 75,61 %, contre 29 répondants des FSHS sur 41, soit 70,74 % confirment que l'homosexualité n'est pas une maladie. Nous avons ici une différence entre les pourcentages de 4,87 %. Cette différence ne nous renseigne pas sur l'influence de la variable raison pour laquelle nous devons faire un test du khi-carré.

Le khi-carré calculé est de 0,2484. Le khi-carré lu dans la table, au seuil de probabilité P = 0,05 et au degré de liberté dl = 1, est de 3,841. Puisque le khi-carré calculé est inférieur au khi-carré de la table, nous confirmons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les étudiants des FSEN et ceux des FSHS quant à l'idée que l'homosexualité est une maladie mentale. La variable « type de F/I » n'a pas eu une influence

sur les réponses de nos sujets. La différence observée serait due au hasard de l'échantillonnage.

Nos sujets soutiennent que l'homosexuel n'est pas un malade mais que c'est lui-même qui décide de le devenir. Il est clair que nos sujets n'ont pas encore eu des notions sur la nature de l'homosexualité.

VII.1.2. L'homosexualité, une déviance sociale

Item 1 (deuxième choix) : Trouvez-vous l'homosexualité comme : une déviance ?

oui ☐ non☐expliquez

Tableau n° 9 : Nature de l'homosexualité : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
Oui	73	89,02
Non	9	10,98
Total	82	100

Les résultats de ce tableau révèlent que 73 répondants sur 82, soit 89,02 % qualifient l'homosexualité de déviance sociale alors que seulement 9 sur 82 répondants, soit 10,98 % refusent que l'homosexualité soit une déviance. La raison avancée par la majorité des répondants est que l'homosexualité est contre la nature (procréation), perverse et qu'elle serait nuisible à l'espèce humaine parce que contribuant dans la diminution de la démographie. De ce fait, elle dévie à l'objectif principal de la sexualité et également elle constitue un comportement minoritaire des déviants sociaux comme nous l'explique notre enquêté : *« Au Burundi, les homosexuels sont un petit nombre d'individus qui ne se conforme pas aux normes sociales en matière de la sexualité. »*

Quelle est la répartition des réponses selon les variables de recherche ?

Tableau n°10 : Nature de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « sexe »

Réponses	M		F		total
	Fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	58	87,87	15	93,75	73
Non	8	12,13	1	6,25	9
Total	66	100	16	100	82

D'après ce tableau, 58 garçons sur 66, soit 87,87 %, contre 15 filles sur 16, soit 93,75 %, affirment que l'homosexualité est une déviance. Au contraire, 8 garçons sur 66, soit 12,13 %, contre 1 fille sur 16, soit 6,25 %, disent que l'homosexualité n'est pas une déviance. Ici, nous avons une différence entre les pourcentages de 5,88 %. Cette différence ne nous renseigne pas sur l'influence de la variable « sexe ». Nous testons alors l'hypothèse nulle.

Le khi-carré calculé est 8,1069. Le khi-carré de la table, au seuil de probabilité P = 0,05 et au degré de liberté dl = 1 est de 3,841. Le khi-carré calculé est supérieur au khi-carré de la table, nous rejetons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles à propos de la déviance de l'homosexualité. Les filles, plus que les garçons, soutiennent que l'homosexualité est une déviance sociale. La variable « sexe » a eu une influence sur les réponses de nos sujets.

Les filles se montrent ici plus sévères que les garçons envers l'homosexualité en la qualifiant de déviance sociale. Cela prouve que la différence de l'éducation sexuelle des filles et des garçons a un effet sur leurs opinions.

Tableau n°11 : Nature de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « type de F/I »

Réponses	FSEN		FSHS		total
	Fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	37	90,24	36	87,80	73
Non	4	9,76	5	12,20	9
Total	41	100	41	100	82

De ce tableau, nous constatons que 37 sur 41 sujets des FSEN, soit 90,24 %, contre 36 sur 41 sujets des FSHS, soit 87,80 %, soutiennent que l'homosexualité est une déviance. Pourtant 4 sur 41 sujets des FSEN, soit 9.76 %, contre 5 sur 41 sujets des FSHS, soit 12,20 %, affirment que l'homosexualité n'est pas une déviance. Nous avons une différence de 2,44 %. Cette différence n'est pas significative. Cela nous amène à conclure que l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les étudiants des FSEN et ceux des FSHS est acceptée. C'est-à-dire que les étudiants des FSEN de même que ceux des FSHS estiment que l'homosexualité est une déviance. La variable « type de F/I » n'a pas influencé les réponses de nos répondants. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage.

Il est vrai que parfois, l'instruction est le moule de la pensée et par là même des opinions et des attitudes. Mais ici, cela n'a pas été le cas pour nos sujets. La raison serait que notre culture ne la permet pas.

VII.1.3. L'homosexualité, une variante
Item 1 (troisième choix) : l'homosexualité est-elle une variante ?
oui ☐ non ☐ expliquez

Tableau n° 12 : Nature de l'homosexualité : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
Oui	29	35,36
Non	53	64,64
Total	82	100

Les résultats de ce tableau indiquent que 29 sur 82 sujets, soit 35,36 %, admettent que l'homosexualité est une variante alors que 53 sur 82 sujets, soit 64,64 %, précisent que l'homosexualité n'est pas une variante. La majorité de nos sujets qui disent cela avancent d'abord l'idée que l'homosexualité est un comportement d'une minorité de gens ; ensuite la société au lieu de l'encourager cherche à le punir.

Un enquêté nous dit à ce propos : *« L'homosexualité n'est pas une variante car il n'y a pas une tribu, un clan ou tout autre groupe spécifique d'individus qui pratique particulièrement ce genre de comportement. Cela me permet d'affirmer encore qu'il s'agit*

d'un comportement déviant. » Ces propos montrent que notre enquêté sait bien que pour qu'un comportement soit variant doit être pratiqué spécialement par un groupe d'individus ou dans une région dans un même pays. Qu'en est-il alors de la répartition des réponses selon les variables de recherche ?

Tableau n° 13 : Nature de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « sexe »

Réponses	M		F		total
	Fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	23	34,84	6	37,5	29
Non	43	65,16	10	62,5	53
Total	66	100	16	100	82

A partir de ce tableau, nous remarquons que sur 66 garçons 23, soit 34,84 %, contre 6 filles sur 16, soit 37,5 %, affirment que l'homosexualité est une variante. Par contre, 43 sur 66 garçons, soit 65,16 %, contre 10 filles sur 16, soit 62,5 %, soutiennent que l'homosexualité n'est pas une variante. Nous enregistrons une différence entre les pourcentages de 2,66 %. Cette différence n'est pas significative et cela nous amène à conclure en acceptant l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles quant à l'idée que l'homosexualité est une variante. Donc les garçons, aussi que les filles, affirment que l'homosexualité n'est pas une variante. La variable « sexe » n'a pas influencé les réponses de nos sujets. La différence observée serait due au hasard de l'échantillonnage.

Nous constatons que les sujets disent que l'homosexualité n'est pas une variante puisque l'homosexualité est une pratique qui n'est pas beaucoup répandue et qui ne se pratique pas par une communauté, une tribu ou une société quelconque de façon particulière. Et cette opinion a été la même chez les filles et chez les garçons.

Tableau n° 14 : Nature de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « type F/I »

Réponses	FSEN		FSHS		total
	Fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	13	31,70	16	39,02	29
Non	28	68,30	25	60,98	53
Total	41	100	41	100	82

A partir de ce tableau, nous constatons que 13 sur 41 sujets des FSEN, soit 31,70 %, contre 16 sur 41 sujets des FSHS, soit 39,02 %, disent que l'homosexualité est une variante. Au contraire, 28 sur 41 sujets des FSEN, soit 68,30 %, contre 25 sur 41 sujets des FSHS, soit 60,98 %, affirment que l'homosexualité est une variante. Nous avons une différence entre les pourcentages de 7,32 %. Cette différence ne nous renseigne pas sur l'influence de la variable d'où nous testons l'hypothèse nulle.

Le khi-carré calculé est de 0,5335. Le khi-carré lu dans la table, au seuil de probabilité P = 0,05 et au degré de liberté dl = 1 est de 3,841. Puisque le khi-carré calculé est inférieur au khi-carré de la table, nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les étudiants des FSEN et ceux des FSHS quant à la qualification de l'homosexualité comme une variante. La variable « type de F/I » n'a pas influencé les réponses de nos sujets. La différence observée serait due au hasard de l'échantillonnage.

Le type de formation peut ne pas avoir une influence sur les opinions des gens face à un phénomène dans la mesure où ce dernier est connu ou reste inconnu de tout le monde. La raison d'ici est la même que la précédente c'est-à-dire que l'homosexualité est une pratique d'une minorité de gens.

VII.2.Opinions des étudiants sur les causes de l'homosexualité
Item 2 : Pour vous, l'homosexualité est-elle liée aux facteurs : génétiques ☐ sociaux ☐ psycho traumatiques ☐ autres ☐ expliquez

Tableau n° 15: Facteurs de l'homosexualité : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
G	10	11,13
S	30	33,34
P T	27	30,26
A	23	25,57
Total	90	100

N.B : Le total des réponses a dépassé le nombre des enquêtés puisqu'ici le sujet avec plus d'une possibilité à répondre et de ce fait, nous allons faire recourt au calcul du coefficient de corrélation.

Les résultats de ce tableau indiquent en ce qui est des facteurs de l'homosexualité que sur 90 réponses, 10 , soit 11,13 %, disent les facteurs génétiques, 30, soit 33,34 %, déclarent les facteurs sociaux, 27, soit 30.26 %, confirment les facteurs psycho traumatiques et enfin 23, soit 25,57 %, soutiennent les facteurs autres que les précédents. Nous constatons que l'homosexualité peut résulter de la conjugaison de multiples facteurs comme le précise Bon (1975, p.79) : *« Il n'y a pas une théorie unique de l'homosexualité et chaque cas doit être considéré pour lui-même. On peut cependant essayer de tracer des éléments fréquents de la structure de la personnalité de l'homosexuel. C'est déjà confirmer que l'homosexualité n'est pas une nature. »*

Ces propos nous révèlent qu'il n'y a pas un facteur à lui seul auquel on peut attribuer la cause de l'homosexualité mais que chaque homosexuel est un cas à part à étudier en dehors des autres. Pour ceux qui soutiennent qu'elle résulterait des facteurs génétiques, ils avancent la transmission des caractères sexuels par les gènes.

Un enquêté nous relate : *« Nous savons de par la génétique que la transmission des caractères par les gènes existe. Moi, je pense que les gens possèdent dans leur patrimoine génétique des gènes qui causent l'homosexualité. Seulement chez les uns, ces derniers*

seraient passifs là où chez les autres ils se manifestent bien sûr selon des conditions de vie qui le permettent ». Notre enquêté soutient le rôle génétique comme une cause de l'homosexualité mais précise aussi des conditions de vie du sujet. Pourtant, nous savons que les études faites à ce propos n'ont pas eu de succès pour pouvoir démontrer cela.

D'un autre coté, les autres soutiennent les facteurs psycho traumatiques. L'opinion de notre enquêté résume celle des autres quand il dit : *« L'individu peut avoir eu une enfance frustrante ou avoir eu des accidents causant un traumatisme cérébral. Ou bien, la consommation des stupéfiants pourrait pousser l'individu à adopter des comportements incontrôlés sans oublier cette anomalie ».* Notre enquêté s'intéresse au vécu du sujet durant l'enfance ainsi que la consommation des drogues comme origine de l'homosexualité. Qu'en est-il de la répartition des réponses selon les variables de recherche ?

Tableau n° 16: Facteurs de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « sexe »

Réponses	M		F		total
	Fréquences	%	Fréquences	%	
G	7	10	3	15	10
S	31	44,30	1	5	32
PT	15	21,42	10	50	25
A	17	24,28	6	30	23
Total	70	100	20	100	90

De ce tableau, nous voyons que 7 garçons sur 70, soit 10 %, contre 3 filles sur 20, soit 15 %, disent les facteurs génétiques. Par contre, 31 garçons sur 70, soit 44,3 % contre 1 fille sur 16, soit 5 %, déclarent les facteurs sociaux alors que 15 garçons sur 70, soit 21, 42 %, contre 10 filles sur 20, soit 50 %, affirment les facteurs psycho traumatiques. Enfin, 17 garçons sur 70, soit 24,28 %, contre 6 filles sur 20, soit 30 %, trouvent ailleurs les facteurs de l'homosexualité.

En analysant ces résultats, nous constatons que les filles, de même que les garçons, considèrent les facteurs de l'homosexualité comme génétiques. Par contre, les garçons sont majoritaires à admettre la cause sociale de l'homosexualité. Les filles sont majoritaires à leur tour en estimant que la cause de l'homosexualité est psycho traumatique. Les propos de

notre enquêtée le montre : « *L'individu qui a été violé dans son enfance se sent qu'il peut être encore violé quand il s'aperçoit d'une personne de sexe opposé. Il devient aussi craintif voire antipathique envers le sexe opposé* ». Enfin, les garçons presque au même degré que les filles considèrent que la cause de l'homosexualité est à chercher ailleurs que dans les facteurs précédents. Quant à l'influence des variables retenues, nous passons au calcul du coefficient de corrélation.

Calcul du coefficient de corrélation selon la variable « sexe »

xi	yi	X	Y	XY	X^2	Y^2
7	3	-10,5	-2	21	110,25	4
31	1	13,5	-4	-54	182,25	16
15	10	-2,5	5	-12,5	6,25	25
17	6	0,5	1	0,5	0,25	1
70	20			45	299	46

$$\mathbf{X} = \frac{70}{4} = \mathbf{17,5}$$

$$\mathbf{Y} = \frac{20}{4} = \mathbf{5}$$

$$\mathbf{r} = \frac{\Sigma xy}{\sqrt{\Sigma x^2 y^2}} = \frac{-45}{\sqrt{299.46}} = \frac{-45}{117,277} = \mathbf{-0,38}$$

Puisque le coefficient de corrélation r calculé est de – 0,38, donc loin de 1 nous concluons en rejetant l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles quant aux facteurs de l'homosexualité. La variable « sexe » a eu une influence sur les réponses de nos sujets.

En fait, nous voyons que les sujets refusent cette idée pour des raisons multiples. Nous savons qu'en matière de la sexualité, les garçons et les filles peuvent avoir des opinions différentes surtout en ce qui concerne les violences sexuelles. C'est pourquoi les filles sont majoritaires à déclarer les facteurs psycho traumatiques car elles sont beaucoup touchées par les violences sexuelles que les garçons. Pour elles, ces dernières sont alors à l'origine de troubles conduisant à l'homosexualité.

Par contre, la majorité des garçons soutiennent les facteurs sociaux tels que vivre dans un milieu où le sexe opposé est rarement ou quasiment introuvable. De plus ils mettent en avant les circonstances vécues par l'individu au sein de sa communauté comme le montre notre enquêté : *« L'individu peut avoir grandi dans une société où il n'avait pas de chances pour côtoyer les camarades de l'autre sexe ; il peut plus tard devenir homosexuel ».* Notre enquêté parle ici de l'homosexualité dite occasionnelle car une fois que l'individu change de milieu de vie, il peut redevenir hétérosexuel. La raison est que les garçons sont plus nombreux à vivre dans des milieux où ils manquent les personnes de sexe opposé comme dans les prisons, les casernes, etc.

Tableau n° 17 : Facteurs de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « type de F/I »

Réponses	FSEN		FSHS		total
	Fréquences	%	Fréquences	%	
G	4	8,51	6	13,95	10
S	18	38,29	14	32,55	32
PT	10	21,27	15	34,85	25
A	15	31,91	8	18,60	23
Total	47	100	43	100	90

A partir de ce tableau, nous constatons que les facteurs de l'homosexualité sont exprimés tels que 4 sujets des FSEN sur 47, soit 8,51 %, contre 6 sujets des FSHS sur 43, soit 13,95 %, considèrent les facteurs génétiques. 18 sujets des FSEN sur 47, soit 38,29 %, contre 14 sujets des FSHS sur 43, soit 32,55 %, parlent de facteurs sociaux. De plus, 10 sujets des FSEN sur 47, soit 21,27%, contre 15 sujets des FSHS sur 43, soit 34,85%, soutiennent les facteurs psycho traumatiques. Enfin, 15 sujets des FSEN sur 47, soit 31,91 %, contre 8 sujets des FSHS sur 43, soit 18,6%, disent les facteurs autres que les précédents. Y' a-t-il eu ou non l'influence de la variable ? Nous testons l'hypothèse nulle.

Puisque le coefficient de corrélation r est de 0,61 proche de 1, nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les étudiants des FSEN et ceux des FSHS quant aux causes de l'homosexualité. La différence observée serait

due au hasard de l'échantillonnage. Donc, la variable « type de F/I » n'a pas influencé les réponses de nos sujets.

VII.3. L'homosexualité, une solution aux problèmes

Item 3 : Pensez-vous que l'homosexualité apparait comme une solution aux problèmes de certaines personnes (déceptions amoureuses, insatisfactions sexuelles, autres) ?

oui ☐ non ☐ expliquez

Tableau n°18:L'homosexualité, une solution aux problèmes : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
Oui	21	25,6
Non	61	74,4
Total	82	100

Les résultats de ce tableau indiquent que 21 répondants sur 82, soit 25,6 %, affirment que l'homosexualité apparait comme une solution aux problèmes de certaines personnes alors que 61 sujets sur 82, soit 74,4 %, soutiennent que l'homosexualité n'est pas une solution aux problèmes de certaines personnes.

Dans cet ordre d'idée, une enquêtée l'explique en ces termes : *« L'homosexualité n'est pas une solution aux problèmes mais apparait comme un refuge ».* Cela veut dire que la personne a des problèmes, des désirs qui le poussent à devenir homosexuel pour pouvoir s'en débarrasser ou du moins se réfugier derrière l'homosexualité.

Notre enquêté va dans le sens que Bon (1975, p. 79) quand il dit qu'un comportement homosexuel peut répondre aux besoins psychologiques de l'individu: *« Le sujet peut avoir peur du mariage et reculer devant les relations intimes et interdépendantes. Il peut reculer devant les responsabilités qu'entraine l'éducation d'enfants».* Nous remarquons ici que le sujet ne veut pas être un père ou une mère d'enfants et se réfugie dans l'homosexualité pour échapper à cette responsabilité.

Nous voyons alors la répartition des réponses selon les variables de recherche.

Tableau n°19: L'homosexualité, une solution aux problèmes : répartition des réponses selon la variable « sexe »

Réponses	M		F		total
	Fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	17	25,75	4	25	21
Non	49	74,25	12	75	61
Total	66	100	16	100	82

A partir de ce tableau, nous remarquons que 17 garçons sur 66, soit 25,75 %, contre 4 filles sur 16, soit 25 %, disent que l'homosexualité apparaît comme une solution aux problèmes de certaines personnes. Pourtant, 49 garçons sur 66, soit 74,25 %, contre 12 filles sur 16, soit 75 %, affirment que l'homosexualité n'est pas une solution aux problèmes de certaines personnes.

Ici, nous avons une différence entre les pourcentages de 0,75 %. Cette différence n'est pas significative. Cela nous pousse à conclure directement en acceptant l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles quant à l'idée que l'homosexualité apparait comme une solution de certaines personnes. La variable « sexe » n'a pas influencé les réponses de nos sujets. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage.

Les garçons et les filles ne diffèrent pas ici dans leurs opinions. La raison peut être que les situations pour lesquelles l'homosexualité serait leur solution sont vécues par les deux sexes mais ne conduisent pas à l'homosexualité comme les propos de notre enquêtée le résume en ces termes : *« Il y a des gens qui pratiquent l'homosexualité sans avoir connu ces problèmes. Je connais des gens qui ont été déçus plus de deux fois mais qui se sont mariés. Par ailleurs je n'ai jamais entendu quelqu'un qui est devenu homosexuel suite à de tels problèmes. Plutôt c'est une façon de répondre à ses désirs. »* Nos sujets trouvent que l'homosexualité répond aux désirs de l'individu plutôt qu'à ses problèmes.

Tableau n°20: L'homosexualité, une solution aux problèmes : répartition des réponses selon la variable « type de F/I »

Réponses	FSEN		FSHS		total
	Fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	7	17,07	14	34,15	21
Non	34	82,93	27	65,85	61
Total	41	100	41	100	82

D'après ce tableau, 7 sujets des FSEN sur 41, soit 17,07 %, contre 14 sujets des FSHS, soit 34,15 %, trouvent que l'homosexualité est une solution aux problèmes de certaines personnes. Au contraire, 34 sujets des FSEN sur 41, soit 82,93 %, contre 27 sujets des FSHS sur 41, soit 65,85 %, soutiennent que l'homosexualité n'est pas une solution aux problèmes de certaines personnes. Nous constatons une différence entre les pourcentages de 17,09 %. Cette différence est significative et nous concluons en rejetant l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les étudiants des FSEN et ceux des FSHS quant à l'idée que l'homosexualité apparaît comme une solution aux problèmes de certaines personnes. La variable « type de F/I » a influencé les réponses de nos sujets.

Selon la formation suivie, on peut avoir des opinions différentes face à un phénomène surtout quand il concerne ou non son domaine. Ici, les étudiants des FSEN sont majoritaires à refuser que l'homosexualité est une solution aux problèmes de certaines personnes. Nous pensons que cela est dû à la formation qu'ils suivent car ceux des FSHS ont quelques notions sur l'homosexualité, raison pour laquelle ils sont en nombre inférieur à celui des FSEN à dire cela.

Nous constatons que les étudiants sont, en général défavorables à la légalisation de l'homosexualité car ils affirment que cette dernière est une déviance sociale à combattre. Quant aux variables retenues, nous remarquons qu'elles n'ont pas eu d'influence sur les réponses de nos sujets. Quels que soient le « sexe » et le « type de F/I », les étudiants de l'Université du Burundi condamnent la légalisation de l'homosexualité et considèrent l'homosexualité comme une déviance sociale sauf au niveau de l'item 1 où la variable « sexe » a influencé les sujets et au niveau de l'item 3 où la variable « type de F/I » a eu une influence sur les réponses de nos sujets.

Comme nous venons de voir les opinions des étudiants sur la nature et les facteurs de l'homosexualité, relevons les opinions sur les répercussions de l'homosexualité.

CHAPITRE VIII. LES REPERCUSSIONS DE L'HOMOSEXUALITE SUR LA SOCIETE

L'homosexualité est un fait qui a des effets sur la société dans la mesure où elle peut entrainer la diminution de l'espèce humaine, la contamination du VIH/Sida, les bonnes mœurs qui ne sont plus respectées, j'en passe.

VIII.1. La dégradation de mœurs

Item 4 : Selon certaines personnes, l'homosexualité signifierait la dégradation des mœurs ? oui ☐ non ☐ pourquoi

Tableau n°21: La dégradation des mœurs : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
Oui	77	93,9
Non	5	6,1
Total	82	100

A partir de ce tableau, nous constatons que 77 sur 82 répondants, soit 93,9 %, admettent que l'homosexualité signifierait la dégradation des mœurs alors que seulement 5 sur 82 répondants, soit 6,1 %, disent que l'homosexualité ne signifierait pas la dégradation des mœurs. La raison de cette position de la majorité de nos sujets est que la culture burundaise n'accepte pas de tel comportement et est stricte en matière de la sexualité comme notre enquêté le dit : *« Parce que nos mœurs exigent que les hommes se comportent en hommes et les femmes en femmes. Et leur union c'est pour fonder un foyer mais toujours entre les personnes de sexe opposé. Ce n'est pas le cas dans l'homosexualité, donc c'est la dégradation des mœurs. »* Cela veut dire que notre culture ne tolère pas l'homosexualité mais met en avant le couple hétérosexuel.

Un autre enquêté condamne l'homosexualité en disant : *« C'est honteux de trouver des hommes et des femmes homosexuel(le)s. pourquoi font-ils cela ? Pour arriver à quoi ? C'est vraiment la dégradation des mœurs et je condamne beaucoup la culture occidentale qui, à travers les mass média montre des films où il y a ces pratiques ».* Ces propos montrent à tel point les mœurs sont dégradées suite aux comportements « importés » de l'occident.

Nous constatons que nos enquêtés mettent en avant la sauvegarde de notre culture, car considèrent-ils que cela est le produit de la culture étrangère. Avec la colonisation, les pays occidentaux sont venus occuper les pays du Tiers-Monde sous prétexte de civiliser leurs peuples considérés comme des « sauvages ». Ntahokaja (1993, p.144) nous l'explique quand il dit : *« Les pays du Tiers-Monde, comme on les appelle affrontent une situation nouvelle. L'irruption de la culture occidentale a troublé le mode de vie ancestral de ces peuples, disloqué les structures traditionnelles et créé des besoins nouveaux.* » Cela montre que la culture étrangère a une part importante dans l'expansion de l'homosexualité. Néanmoins, notre enquêté oublie que l'homosexualité est de tous les temps et de toutes les sociétés. Quelle est la répartition des réponses selon les variables de recherche ?

Tableau n°22: La dégradation des mœurs : répartition des réponses selon la variable « type de F/I »

Réponses	M		F		total
	Fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	61	92,42	16	100	77
Non	5	7,58	0	0	5
Total	66	100	16	100	82

Les résultats de ce tableau indiquent que 61 garçons sur 66, soit 92, 42 %, contre 16 filles sur 16, soit 100 %, disent que l'homosexualité signifierait la dégradation des mœurs alors que 5 garçons sur 66, soit 7,58 %, contre aucune fille sur 16, soit 0 %, admettent que l'homosexualité ne signifierait pas la dégradation des mœurs. Nous avons une différence entre les pourcentages de 7,58 %. Cette différence ne nous renseigne pas sur l'influence de la variable d'où nous testons l'hypothèse nulle.

Le khi-carré calculé est de 2,3447. Le khi-carré de la table, au seuil de probabilité P = 0,05 et au degré de liberté dl = 1 est de 3,841. Puisque le khi-carré calculé est inférieur au khi-carré de la table, nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles quant à l'idée que l'homosexualité signifierait la dégradation des mœurs. La variable « sexe » n'a pas eu une influence sur les réponses de nos sujets. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage. Cela nous montre à tel point les garçons et les filles sont attachés à la culture burundaise.

Tableau n°23: La dégradation des mœurs : répartition des réponses selon la variable « type de F/I »

Réponses	FSEN		FSHS		total
	Fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	38	92,68	39	95,12	77
Non	3	7,32	2	4,88	5
Total	41	100	41	100	82

A partir de ce tableau, nous constatons que 38 sujets des FSEN sur 41, soit 92,68 %, contre 39 sujets des FSHS sur 41, soit 95,12 %, déclarent que l'homosexualité signifierait la dégradation des mœurs. Pourtant 3 sujets des FSEN, soit 7,32 %, contre 2 sujets des FSHS, soit 4,88 %, nient que l'homosexualité signifierait la dégradation des mœurs. Nous enregistrons une différence entre les pourcentages de 2,44 %. Cette différence n'est pas significative d'où nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les sujets des FSEN et ceux des FSHS quant à l'idée que l'homosexualité signifierait la dégradation des mœurs. Donc, la variable « type de F/I » n'a pas influencé les réponses de nos répondants. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage. La formation suivie par nos sujets n'a pas eu d'effet. Cela est due peut être à l'éducation reçue et à l'importance qu'ils attachent aux mœurs burundaises.

VIII.2. Les conséquences de l'homosexualité sur la société

Item 5 : A votre avis, quelles seraient les conséquences de l'homosexualité ? Comment ?

Tableau n°24: Conséquences de l'homosexualité : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
Diminution progressive de la population	42	42
Perte de bonnes mœurs	19	19
Transmission du VIH/SIDA	30	30
Violation de la loi divine	5	5
Délinquance	1	1
Pauvreté	2	1
Divorce	1	1
Total	100	100

N.B : Les réponses dépassent le nombre d'enquêtés car le sujet avait plus d'une possibilité à répondre. Pour cela, nous allons faire recourt au calcul du coefficient de corrélation.

A partir de ce tableau, sur 100 réponses à propos des conséquences de l'homosexualité, 42 sujets, soit 42 %, disent la diminution progressive de la population contre 19 sujets, soit 19 %, qui déclarent la perte de bonnes mœurs alors que 30 sujets, soit 30 %, admettent la transmission du VIH/SIDA. De plus, 5 sujets, soit 5 %, affirment que c'est la violation de la loi divine, 1 sujet, soit 1 %, précise que c'est la délinquance là où 2 sujets, soit 2 %, indiquent la pauvreté et enfin 1 sujet, soit 1 % dit le divorce.

En ce qui est de la diminution de la croissance démographique Freud (1975, pp. 45-46) nous dit ce qui suit : « *(...) Ajoutons que pour un peuple, la restriction de l'activité sexuelle s'accompagne très généralement d'un accroissement de l'anxiété de vivre et de l'angoisse de la mort, ce qui perturbe l'aptitude de l'individu à jouir et sa préparation à affronter la mort pour quelques buts que ce soit. Cela se traduit dans la diminution de sa tendance à procréer et exclut de la participation à l'avenir de ce peuple ou ce groupe de personnes* ».

D'après ces propos, nous constatons que l'idée de nos sujets se trouve fondée car il est vrai que les homosexuels ne procréent pas.

L'homosexualité expose l'homosexuel à un risque plus accrue de contagion et de transmission du VIH/SIDA. Un enquêté s'exprime en ces termes : « *Le virus du SIDA se transmet à travers le sang. Et comme les homosexuels font le coït anal pour les hommes, le risque de contamination est élevé* ». Les rapports anaux non protégés exposent un individu à la contamination du virus du SIDA. Qu'en est-il de la répartition des réponses selon les variables de recherche ?

Tableau n°25: Les conséquences de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « sexe »

Réponses	M		F		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Diminution progressive de la population	34	45,33	8	32	42
Perte de bonnes mœurs	12	16	7	28	19
Transmission du VIH/SIDA	24	32	6	32	30
Violation de la loi divine	23	4	2	8	5
Délinquance	1	1,85	0	0	1
Pauvreté	1	1,85	1	1,85	2
Divorce	0	0	1	1,85	1
Total	75	100	25	100	100

Les résultats de ce tableau montrent qu'en ce qui concerne les conséquences de l'homosexualité, 34 garçons sur 75, soit 45,33 %, contre 8 filles sur 25, soit 42 %, trouvent la diminution progressive de la population. Sur 75 garçons, 12, soit 16 %, contre 7 filles sur 25, soit 28 %, signalent la perte de bonnes mœurs alors que 24 garçons sur 75, soit 32 %, contre 6 filles sur 25, soit 24 %, disent la transmission du VIH/SIDA. 3 garçons sur 75, soit 4 %, contre 2 filles sur 25, soit 8 %, croient à la violation de la loi divine alors que 1 garçon sur 75, soit 1,85 %, contre aucune fille sur 25, soit 0 %, voit la délinquance. Enfin, 1 garçon sur 75, soit 1,85 %, contre 1 fille sur 25, soit 1,85 %, pensent à la pauvreté alors qu'aucun garçon sur 75, soit 0 %, contre 1 fille sur 25, soit 1,85%, suppose le divorce. Quelle est alors la part de la variable « sexe » ?

Le coefficient de corrélation r est de 0,86. Puisque r est proche de 1, nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles quant aux conséquences de l'homosexualité. La variable « sexe » n'a pas influencé les réponses de nos sujets. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage. Nous pensons que la raison est que les conséquences de l'homosexualité sont évidentes chez les deux sexes.

Tableau n°26: Les conséquences de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « type de F/I »

Réponses	FSEN		FSHS		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Diminution progressive de la population	15	33,33	27	49,09	42
Perte de bonnes mœurs	9	20	10	18,18	19
Transmission du VIH/SIDA	18	40	12	21,81	30
Violation de la loi divine	2	4,44	3	5,45	5
Délinquance	0	0	1	1,81	1
Pauvreté	1	2,22	1	1,81	2
Divorce	0	0	1	1,81	1
total	45	100	55	100	100

D'après les résultats de ce tableau sur les conséquences de l'homosexualité, 15 sujets des FSEN sur 45, soit 33.33 %, contre 27 sujets des FSHS sur 55, soit 49,09 %, disent la diminution progressive de la population alors que 9 sujets des FSEN sur 45, soit 20 %, contre 10 sujets des FSHS sur 55, soit 18,18 %, trouvent la perte de bonnes mœurs. De plus, 18 sujets des FSEN sur 45, soit 40 %, contre 12 sujets des FSHS sur 55, soit 21,81 %, admettent la transmission du VIH/SIDA alors que 2 sujets des FSEN sur 45, soit 4,44 %, contre 3 sujets des FSHS sur 55, soit 5.45 %, supposent la violation de la loi divine. Enfin, aucun sujet des FSEN sur 45, soit 0 %, contre 1 sujet des FSHS sur 55, soit 1,81 %, croit à la délinquance alors que 1 sujet des FSEN sur 45, soit 2,22 %, contre 1 sujet des FSHS sur 55, soit 1,81 %, parle de pauvreté. Par contre, aucun sujet des FSEN sur 45, soit 0 %, contre 1 sujet des FSHS sur 55, soit 1,81 %, suppose le divorce. Testons alors l'hypothèse nulle.

Le coefficient de corrélation r est égal à 0,75. Puisque r est proche de 1, nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les sujets des FSEN et ceux des FSHS quant aux opinions sur les conséquences de l'homosexualité. La variable « type de F/I » n'a pas influencé les réponses de nos sujets, la différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage.

Ici, la formation de nos sujets n'a pas pu influer sur les réponses de nos sujets, ce qui nous montre que les conséquences de l'homosexualité se perçoivent de la même manière quelle que soit le type de formation suivie par nos sujets.

VIII.3. La prise en charge des homosexuels séropositifs

Item 6 : Faudrait-il prendre en charge les homosexuels comme groupe vulnérable du VIH/SIDA ? oui ☐ non ☐ expliquez

Tableau n°27: Les homosexuels et le VIH/SIDA : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
Oui	53	64,63
Non	29	35,37
Total	82	100

Le tableau nous donne des résultats tels que 53 répondants sur 82, soit 64,63 %, soutiennent la prise en charge des homosexuels comme groupe vulnérable du VIH/SIDA. Par contre, 29 répondants sur 82, soit 35,37 %, refusent cette prise en charge. La majorité de nos sujets disent que la transmission du VIH/SIDA est connue par tous, les homosexuels y compris. C'est la raison pour laquelle nos sujets n'acceptent pas qu'on les prenne en charge alors qu'ils savent comment ils peuvent se protéger comme les propos de notre enquêté le précise *: « Parce que les modes de transmission restent les mêmes que chez les hétérosexuels, les homosexuels doivent se protéger. Les prendre en charge reviendrait à encourager l'homosexualité. »*

En effet, le SIDA, maladie sexuellement transmissible se trouve aussi chez les homosexuels car il se transmet par le sang et le sperme à travers de blessures.

Schmit (2002, p. 169) nous le révèle dans ses propos : *« Le VIH est présent dans toutes les sortes de tissus humains, mais seuls le sang et le sperme ont été impliqués avec certitude dans la diffusion de l'infection entre hommes. La transmission entre homosexuels s'opère par un contact sexuel qui permet au sang ou au sperme de pénétrer dans le corps par des coupures ou des égratignures ou par les muqueuses. Le rapport anal favorise tout particulièrement cette transmission en raison des propriétés de la paroi rectale. La présence de nombreux ulcères, déchirures et abrasions cachés dans le rectum, l'anus ou le pénis et dus à des traumatismes ou à d'autres infections sexuellement transmissibles accroissent fortement ce risque. On a aujourd'hui, de sérieuses raisons de penser que la maladie peut également se transmettre par contact buccogénital ».* Cela nous indique à quel point les homosexuels sont

aussi exposés à la transmission du VIH/SIDA s'ils font des rapports buccogénitaux. Qu'en est-il de la répartition des réponses selon les variables de recherche ?

Tableau n°28: Les homosexuels et le VIH/SIDA : répartition des réponses selon la variable « sexe »

Réponses	M		F		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	41	62,12	8	50	49
Non	25	37,88	8	50	33
Total	66	100	16	100	82

Les résultats de ce tableau indiquent que 41 garçons sur 66, soit 62, 12 %, contre 8 filles sur 16, soit 50 %, disent qu'il faut prendre en charge les homosexuels comme groupe vulnérable du VIH/SIDA alors que 25 garçons sur 66, soit 37,88 %, contre 8 filles sur 16, soit 50 %, rejettent cette prise en charge des homosexuels comme groupe vulnérable du VIH/SIDA. Nous avons une différence entre les pourcentages de 12,12 %. Cette différence ne nous renseigne pas sur l'influence de la variable d'où nous testons l'hypothèse nulle.

Le khi-carré calculé est de 0,8905. Le khi-carré de la table, au seuil de probabilité P = 0,05 et au degré de liberté dl = 1 est de 3,841. Puisque le khi-carré calculé est inférieur au khi-carré de la table, nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles quant à la prise en charge des homosexuels comme groupe vulnérable du VIH/SIDA. La variable « sexe » n'a pas eu une influence sur les réponses de nos sujets. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage. Le fait que les filles et les garçons ne se différencient pas dans leurs opinions serait expliqué par la manière dont ils considèrent les homosexuels comme les hétérosexuels en matière de leur santé.

C'est pour cela que ceux qui soutiennent la prise en charge des homosexuels comme groupe vulnérable du VIH/SIDA avancent l'idée que le fait qu'ils soient considérés comme déviants ne serait pas la raison de ne pas les traiter comme les hétérosexuels en matière de leur santé lorsqu'ils sont séropositifs. A ce propos, une enquêtée nous a révélé ce qui suit : *« Il faut les prendre en charge parce que ce sont des gens comme nous autres même s'ils sont déviants et ne sont pas des gens à laisser mourir alors qu'il y avait moyen de les sauver. Ils*

ne sont pas respectés et par conséquent sont déconsidérés dans la société d'où le Gouvernement devrait s'en charger pour leur venir en aide ». Pour notre enquêtée, malgré leur transgression à la culture, les homosexuels nécessitent cette prise en charge en cas de contamination du VIH/SIDA.

Pourtant, il y a ceux qui ne soutiennent pas cette prise en charge des homosexuels comme groupe vulnérable du VIH/SIDA arguant que le fait que les homosexuels soient déviants et non reconnus par la loi ne sont pas à prendre en charge. De plus, ils sont informés de la contamination du VIH/SIDA et doivent se protéger sinon mourir. Voici ce qu'en dit notre enquêté : *« Les homosexuels sont d'abord des déviants qui transgressent notre culture. Les prendre en charge serait les encourager alors que même la loi ne les reconnait pas. Ils ont toutes les informations sur le SIDA ; alors qu'ils se protègent sinon ils mourront ».* Ici, nous constatons que nos sujets ne tolèrent pas les homosexuels même lorsqu'ils sont séropositifs.

Tableau n°29: Les homosexuels et le SIDA : répartition des réponses selon la variable « type de F/I »

Réponses	FSEN		FSHS		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	30	73,17	22	53,65	52
Non	11	26,83	19	46,35	30
Total	41	100	41	100	82

Les résultats de ce tableau nous montrent que 30 sujets des FSEN sur 41, soit 73,17 %, contre 22 sujets des FSHS sur 41, soit 53,65 %, disent qu'il faut prendre en charge les homosexuels comme groupe vulnérable du VIH/SIDA. Pourtant 11 sujets des FSEN, soit 26,83 %, contre 19sujets des FSHS, soit 46,35 %, ne trouvent pas nécessaire cette prise en charge des homosexuels comme groupe vulnérable du VIH/SIDA. Nous enregistrons une différence entre les pourcentages de 19,52 %. Cette différence est significative d'où nous rejetons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les sujets des FSEN et ceux des FSHS quant àla prise en charge des homosexuels comme groupe vulnérable du VIH/SIDA. Donc, la variable « type de F/I » a influencé les réponses de nos

répondants. Les étudiants des FSEN, plus que ceux des FSHS soutiennent la prise en charge des homosexuels comme groupe vulnérable du VIH/SIDA.

Les étudiants trouvent que même si les homosexuels sont des déviants, ils ne peuvent pas être laissés à eux seuls surtout lorsqu'ils sont contaminés par le VIH/SIDA. De plus, ils savent combien le SIDA est un fléau qui emporte beaucoup de vies humaines et que les homosexuels sont un groupe vulnérable de ce dernier.

D'une façon générale, nous remarquons que les étudiants de l'Université du Burundi condamnent l'homosexualité et considèrent l'homosexualité comme une déviance sociale car ils estiment que ses répercussions sont néfastes sur notre société entre autre la diminution de la croissance démographique, la prolifération du VIH/SIDA et la dépravation des mœurs. Pour nos variables retenues, nous constatons qu'elles n'ont pas influencé les réponses de nos sujets sauf à l'item 6 où la variable « type de F/I » a eu d'influence sur les réponses de nos sujets.

Après avoir relevé les opinions des étudiants sur les répercussions de l'homosexualité, nous voyons maintenant quelles sont leurs opinions sur la nécessité d'une loi sur l'homosexualité.

CHAPITRE IX : LA NECESSITE D'UNE LOI SUR L'HOMOSEXUALITE

L'homosexualité a suscité des réactions au sein de la société burundaise. Les divergences se situaient sur la question de savoir si elle est un crime ou un fait simple qui nécessiterait cette fois non pas une criminalisation mais une reconnaissance sociale.

IX.1. La criminalisation de l'homosexualité

Item 7: Pour vous, la loi contre l'homosexualité est-elle nécessaire ? oui ☐non ☐
Expliquez

Tableau n°30: La condamnation de l'homosexualité : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
Oui	60	73,17
Non	22	26,83
Total	82	100

Le tableau indique que 60 répondants sur 82, soit 73,17 %, affirment la nécessité d'une loi contre l'homosexualité. Par contre, 22 répondants sur 82, soit 26,83 %, s'inscrivent en faux contre cette loi.

De ce fait, nos répondants soutiennent la criminalisation de l'homosexualité où une peine de servitude pénale et une amende seront infligées aux homosexuels. Dans d'autres pays, des sanctions étaient aussi sévères comme nous le montre Bon (1975, p. 177) : « *Le 1er juillet 1960, le député gaulliste Mirguet fait voter, à la sauvette un sous-amendement ajoutant l'homosexualité aux fléaux sociaux de l'alcoolisme et de la prostitution et doublant les peines par rapport aux délits hétérosexuels* ». Cela nous montre que depuis longtemps des mesures ont été prises à l'encontre de l'homosexualité.

A ce propos un enquêté déclare : « *La loi est nécessaire pour autoriser certains actes et interdire les autres* ». Pour lui, dans le cas des actes socialement acceptables, la loi les soutient alors que pour le cas des actes socialement inacceptables, la loi punit leurs auteurs. Qu'en est-il de la répartition des réponses selon les variables de recherche ?

Tableau n°31: La condamnation de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « sexe »

Réponses	M		F		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	45	68,18	15	93,75	60
Non	21	31,82	1	6,25	22
Total	66	100	16	100	82

Les résultats de ce tableau révèlent que 45 garçons sur 66, soit 68, 18 %, contre 15 filles sur 16, soit 93,75 %, acceptent la nécessité d'une loi contre l'homosexualité alors que 21 garçons sur 66, soit 31,82 %, contre 1fille sur 16, soit 6,25 %, sont contre une loi qui criminalise l'homosexualité. Nous avons une différence entre les pourcentages de 25,57 %. Cette différence est significative et nous concluons en rejetant l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles quant à la nécessité d'une loi contre l'homosexualité. Les filles sont plus nombreuses que les garçons à accepter la nécessité d'une loi contre l'homosexualité. La variable « sexe » a eu une influence sur les réponses de nos sujets.

Ici, les filles montrent la nécessité d'une loi contre l'homosexualité car comme nous l'avons déjà remarqué, elles condamnent beaucoup l'homosexualité et veulent qu'elle soit pénalisée. Une enquêtée nous dit : *« Pour notre pays, l'homosexualité est à bannir car notre culture ne l'accepte pas. De plus, je ne vois pas aucun intérêt à l'encourager sauf que notre culture serait mise en danger »*. Donc, une loi est nécessaire pour protéger la culture en punissant ces pratiques qui n'avancent en rien notre pays.

Tableau n°32: La condamnation de l'homosexualité : répartition des réponses selon la variable « type de F/I »

Réponses	FSEN		FSHS		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	31	75,60	29	70,73	60
Non	10	24,40	12	29,27	22
Total	41	100	41	100	82

A partir de ce tableau, nous constatons que 31 sujets des FSEN sur 41, soit 75,6 %, contre 29 sujets des FSHS sur 41, soit 70,73 %, soutiennent la nécessité d'une loi contre l'homosexualité. Pourtant 10 sujets des FSEN, soit 24,4 %, contre 12sujets des FSHS sur 41, soit 29,27 %, ne trouvent pas nécessaire une loi contre l'homosexualité. Nous enregistrons une différence entre les pourcentages de 4,84 %. Cette différence ne nous renseigne pas sur l'influence de la variable « type F/I » alors nous testons l'hypothèse nulle.

Le khi-carré calculé est de 0,2484. Le khi-carré de la table, au seuil de probabilité P = 0,05 et degré de liberté dl = 1 est de 3,841. Comme le khi-carré calculé est inférieur au khi-carré de la table, nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les sujets des FSEN et ceux des FSHS quant à la nécessité d'une loi contre l'homosexualité. Donc, la variable « type de F/I » n'a pas influencé les réponses de nos répondants. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage.

Le fait que l'homosexualité soit considérée par la majorité de nos sujets comme une déviance les amène à accepter la nécessité d'une loi pour criminaliser cette dernière.

IX.2. L'homosexualité, un danger pour le Burundi

Item 8 : L'homosexualité, est-elle un danger au Burundi ? oui ☐ non ☐ justifiez

Tableau n°33: L'homosexualité, une menace pour le pays : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
Oui	66	80,48
Non	16	19,52
Total	82	100

Les résultats de ce tableau indiquent que 66 répondants sur 82, soit 80,48 %, croient au fait que l'homosexualité soit une menace. Par contre, 12 répondants sur 82, soit 19,52 %, ne trouvent aucune menace de l'homosexualité.

La majorité des répondants voient en l'homosexualité un danger du fait que la procréation est impossible au sein du couple homosexuel. Un enquêté dit : *« L'homosexualité est un danger pour l'humanité. Imaginez-vous si la moitié de la population devienne homosexuelle ; ça sera catastrophique »*. Notre enquêté oriente son opinion vers la finalité de la sexualité, donc la

procréation ; ce que l'homosexualité n'arrive pas à produire. Pour lui, l'humanité payera chère de son expansion. Qu'en est-il de la répartition des réponses selon les variables de recherche ?

Tableau n°34: L'homosexualité, une menace pour le pays : répartition des réponses selon la variable « sexe »

Réponses	M		F		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	50	75,75	16	100	66
Non	16	24,25	0	0	16
Total	66	100	16	100	82

D'après les résultats de ce tableau, 50 garçons sur 66, soit 75,75 %, contre 16 filles sur 16, soit 100 %, admettent une menace de l'homosexualité alors que 16 garçons sur 66, soit 24,25 %, contre aucune fille sur 16, soit 0 %, refusent que l'homosexualité constitue une menace. Nous avons une différence entre les pourcentages de 24,25 %. Cette différence est significative et nous concluons en rejetant l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles quant à une menace de l'homosexualité. Les filles, plus que les garçons, voient une menace de l'homosexualité. La variable « sexe » n'a pas une influence les réponses de nos sujets.

Ici, les filles sont sensibles à une menace de l'homosexualité pour notre pays. Après avoir montré les conséquences de cette dernière, il est fort probable que les raisons qui expliquent cette position des filles sont que d'abord elle menace notre culture. Ensuite, elle ne permet pas la procréation alors que ce sont elles qui enfantent.

Tableau n°35: L'homosexualité, une menace pour le pays : répartition des réponses selon la variable « type de F/I »

Réponses	FSEN		FSHS		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	34	82,92	33	80,48	67
Non	7	17,08	8	19,52	15
Total	41	100	41	100	82

A partir de ce tableau, nous constatons que 34 sujets des FSEN sur 41, soit 82,92 %, contre 33 sujets des FSHS sur 41, soit 80,48 %, acceptent le fait que l'homosexualité soit une menace. Pourtant 7 sujets des FSEN, soit 17,08 %, contre 8sujets des FSHS, soit 19,52 %, ne trouvent pas de menace de l'homosexualité. Nous enregistrons une différence entre les pourcentages de 2,44 %. Cette différence n'est pas significative et nous concluons directement en acceptant l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les sujets des FSEN et ceux des FSHS quant à une menace de l'homosexualité. Donc, la variable « type de F/I » n'a pas influencé les réponses de nos répondants. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage.

Nous constatons que la menace de l'homosexualité pour notre pays n'a donc pas besoin que l'on suive de telle ou telle autre formation. Les filles, aussi bien que les garçons, trouvent dans l'homosexualité une menace pour notre pays.

IX.3. La reconnaissance sociale de l'homosexualité

Item 9 : Comment appréciez-vous la revendication des homosexuels pour la reconnaissance de leur orientation sexuelle ? Raisonnable ☐ Sans fondement ☐ Expliquez

Tableau n°36: L'acceptation de l'orientation homosexuelle : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
Raisonnable	18	21,96
Sans fondement	64	78,04
Total	82	100

Les résultats de ce tableau montrent que 18 répondants sur 82, soit 21,96 %, trouvent raisonnable la reconnaissance sociale alors que 64 répondants sur 82, soit 78,04 %, perçoivent sans fondement la reconnaissance sociale de l'homosexualité.

Les homosexuels sont discriminés dans plusieurs sociétés que ce soit dans leurs familles, ou dans leur vie socioprofessionnelle. Ils sont également incompris dans la société burundaise et vivent une discrimination sociale comme l'explique Altman (1976, p. 1) en ces termes : *« L'homosexuel est traité comme un « en dehors », victime d'une discrimination qui se camoufle parfois en tolérance ou en pitié. Lui-même « intériorise » cette oppression et*

devient alors son propre oppresseur ». Ces propos nous montrent que la reconnaissance de leur orientation sexuelle est loin comme l'explique aussi un enquêté : *« Pour moi, je trouve cette revendication sans fondement car si la reconnaissance était nécessaire, donc procurait un intérêt particulier à la nation, on n'hésiterait pas à le faire. Je trouve d'ailleurs qu'il serait mieux qu'ils gardent pour secret leur orientation sexuelle ».*

Quelle est la répartition des réponses selon les variables de recherche ?

Tableau n°37: L'acceptation de l'orientation homosexuelle : répartition des réponses selon la variable « sexe »

Réponses	M		F		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Raisonnable	17	25,75	1	6,25	18
Sans fondement	49	74,25	15	93,75	64
Total	66	100	16	100	82

De ce tableau, nous remarquons que 17 garçons sur 66, soit 25,75 %, contre 1 fille sur 16, soit 6,25 %, supposent raisonnable la reconnaissance de l'orientation homosexuelle alors que 49 garçons sur 66, soit 74,25 %, contre 15 fille sur 16, soit 93,75 %, croient sans fondement la reconnaissance de l'orientation homosexuelle.

Nous avons une différence entre les pourcentages de 19,5 %. Cette différence est significative et nous concluons en rejetant l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles quant à l'acceptation de l'orientation homosexuelle. Les filles, plus que les garçons, trouvent sans fondement la revendication des homosexuels pour la reconnaissance de leur orientation sexuelle. La variable « sexe » a influencé les réponses de nos sujets.

Le fait de ne pas soutenir la reconnaissance de l'orientation homosexuelle se justifie par le rejet de l'homosexualité, sa considération et ses conséquences vis-à-vis de la société burundaise. Que les filles soient plus nombreuses à le dire revient à admettre que l'éducation selon le sexe à des effets quant à la perception d'un phénomène aussi bien qu'aux opinions et aux attitudes.

Tableau n°38: L'acceptation de l'orientation homosexuelle : répartition des réponses selon la variable « type de F/I »

Réponses	FSEN		FSHS		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Raisonnable	8	19,5	10	24,3	18
Sans fondement	33	80,5	31	75,7	64
Total	41	100	41	100	82

A partir de ce tableau, nous constatons que 8 sujets des FSEN sur 41, soit 19,5 %, contre 10 sujets des FSHS sur 41, soit 24,3 %, supposent raisonnable l'acceptation de l'orientation homosexuelle. Pourtant 33 sujets des FSEN sur 41, soit 80,5 %, contre 31sujets des FSHS sur 41, soit 75,7 %, trouvent sans fondement l'acceptation de l'orientation homosexuelle. Nous enregistrons une différence entre les pourcentages de 4,8 %. Cette différence ne nous informe pas sur l'influence de la variable « type de F/I » d'où nous testons l'hypothèse nulle.

Le khi-carré calculé est de 0,3538. Le khi-carré lu dans la table au seuil de probabilité P = 0,05 et au degré de liberté dl = 1 est de 3.841. Puisque le khi-carré calculé est inférieur au khi-carré de la table, nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les sujets des FSEN et ceux des FSHS quant à l'acceptation de l'orientation homosexuelle. Donc, la variable « type de F/I » n'a pas influencé les réponses de nos répondants. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage.

Quelle que soit la formation suivie, les étudiants ont jugé que la revendication des homosexuels pour la reconnaissance de leur orientation sexuelle est sans fondement du fait que cela ne contribue pas au développement socioculturel de notre pays. De plus, ils estiment que notre pays ne va pas en profiter mais en perdre de ses mœurs.

Après avoir vu les résultats, nous concluons que les étudiants de l'Université du Burundi condamnent en général la légalisation de l'homosexualité et considèrent l'homosexualité comme une déviance sociale car estiment-ils, elle présente un danger pour le pays. Les variables retenues ont eu une influence sur les réponses de nos sujets, surtout la variable « sexe » au niveau des items 7,8 et 9. Les filles, plus que les garçons, condamnent la légalisation de l'homosexualité, considèrent l'homosexualité comme un danger et rejettent la reconnaissance sociale de l'homosexualité. Après avoir montré les opinions des étudiants sur la nécessité d'une loi sur l'homosexualité, nous voyons maintenant leurs opinions face à légalisation de l'homosexualité.

CHAPITRE X : LA RECONNAISSANCE LEGALE DE L'HOMOSEXUALITE

A un fait ou un phénomène, les gens ont toujours leurs manières à l'interpréter. La criminalisation de l'homosexualité a été un scandale pour les uns et une bonne décision pour les autres. D'une manière ou d'une autre, la loi sur l'homosexualité comme sur les autres faits était nécessaire mais qu'elle soit criminalisée est une autre question. Nous allons alors voir ce qu'en disent les étudiants.

X.1. Point de vue des étudiants sur la légalisation

Item 10 : Êtes-vous favorable ou défavorable à la légalisation de l'homosexualité au Burundi ? Favorable ☐ défavorable ☐ justifier.

Tableau n°39: Position par rapport à la légalisation : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
Favorable	10	12,1
Défavorable	72	87,9
Total	82	100

Les résultats de ce tableau montrent que 10 répondants sur 82, soit 12,1 %, sont favorables à la légalisation de l'homosexualité alors que 72 répondants sur 82, soit 87,9 %, sont défavorables à la légalisation de l'homosexualité.

Qui est-ce qui profite de la légalisation de l'homosexualité ? Un enquêté nous exprime ce qui suit : *« Je suis défavorable à la légalisation de l'homosexualité du fait que d'abord pas d'intérêt, ensuite les conséquences toucheraient tous les burundais ».* Pour lui, reconnaitre l'homosexualité n'avantage pas et il craint que les effets puissent frapper la population burundaise après sa légalisation. Quelle est la répartition des réponses selon les variables de recherche ?

Tableau n°40: Position par rapport à la légalisation : répartition des réponses selon la variable « sexe »

Réponses	M		F		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Favorable	9	13,63	1	6,25	10
Défavorable	57	86,37	15	93,75	72
Total	66	100	16	100	82

D'après ce tableau, nous remarquons que 9 garçons sur 66, soit 13,63 %, contre 1 fille sur 16, soit 6,25 %, sont favorables à légalisation de l'homosexualité alors que 57 garçons sur 66, soit 86,37 %, contre 15 filles sur 16, soit 93,75 %, sont défavorables à la légalisation de l'homosexualité. Nous avons une différence entre les pourcentages de 7,38 %. Cette différence ne donne pas d'information sur l'influence de la variable « sexe ». Alors nous testons l'hypothèse nulle.

Le khi-carré calculé est de 1,1651. Le khi-carré lu dans la table au seuil de probabilité P = 0,05 et au degré de liberté dl = 1 est de 3.841. Puisque le khi-carré calculé est inférieur au khi-carré de la table, nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles quant à leur position sur la légalisation de l'homosexualité. Donc, la variable « sexe » n'a pas influencé les réponses de nos répondants. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage.

Savoir distinguer le bien et le mal sont deux choses auxquelles toute personne a toujours dans sa tête quand il veut faire quelque chose ou donner son appréciation sur un fait. Ici, les filles et les garçons se montrent tous défavorables à la légalisation de l'homosexualité car l'ayant considérée plus haut comme une menace, donc un mal pour le pays.

Tableau n°41: Position par rapport à la légalisation : répartition des réponses selon la variable « type de F/I »

Réponses	FSEN		FSHS		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Favorable	4	7.25	6	14,63	10
Défavorable	37	90.25	35	85,37	72
Total	41	100	41	100	82

A partir de ce tableau, nous constatons que 4 sujets des FSEN sur 41, soit 7,25 %, contre 6 sujets des FSHS sur 41, soit 14,63 %, sont favorables à la légalisation de l'homosexualité. Pourtant 37 sujets des FSEN sur 41, soit 90,25 %, contre 35sujets des FSHS sur 41, soit 85,37 % sont défavorables à la légalisation de l'homosexualité. Nous enregistrons une différence entre les pourcentages de 4,88 %. Cette différence ne nous informe pas sur l'influence de la variable « type de F/I ». Nous teston l'hypothèse nulle.

Le khi-carré calculé est de 0,5694. Le khi-carré lu dans la table au seuil de probabilité P = 0,05 et au degré de liberté dl = 1 est de 3.841. Puisque le khi-carré calculé est inférieur au khi-carré de la table, nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les sujets des FSEN et ceux des FSHS quant à leur position par rapport à la légalisation de l'homosexualité. Donc, la variable « type de F/I » n'a pas influencé les réponses de nos répondants. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage.

Il arrive que la formation suivie n'intervienne pas dans la compréhension de certaines choses. Les étudiants des FSEN et ceux des FSHS sont défavorables à la légalisation de l'homosexualité du fait qu'ils trouvent cette dernière contraire à notre culture et serait une menace pour le pays.

X.2. Le couple homosexuel

Item 11 : Les droits de l'homme soutiennent le choix libre des conjoints ; soutenez-vous cela pour les homosexuels ? oui ☐ non ☐ expliquez.

Tableau n°42: Le choix libre des conjoints : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
Oui	13	15,85
Non	69	84,15
Total	82	100

Les résultats de ce tableau montrent que 13 répondants sur 82, soit 15,85 %, acceptent le choix libre des conjoints pour les homosexuels alors que 69 répondants sur 82, soit 84,15 %, ne tolèrent pas le choix libre des conjoints chez les homosexuels.

Les rapports sexuels entre des personnes de même sexe ne sont pas acceptés dans le contexte socioculturel burundais, moins encore, le mariage homosexuel car le rôle du mariage est de vivre ensemble et de donner naissance à des enfants comme l'explique l'anthropologue Frayser cité par Fisher (1994, p.368) : *« Le mariage est une forme de relations par laquelle un groupe social approuve et encourage les rapports sexuels et la naissance des enfants ».* Puisque le mariage homosexuel ne répond pas à ces exigences de la société burundaise, cela peut expliquer son rejet. *« On ne pouvait plus reculer sinon cela aura été perçu comme un droit accordé par les députés pour qu'il y ait des relations homosexuelles au grand jour,*

voire le mariage homosexuel au Burundi » s'exprime Jean Minani (2009, p.5), un député partisan de la criminalisation de l'homosexualité.

Nous voyons maintenant la répartition des réponses selon les variables de recherche.

Tableau n°43: Le choix libre des conjoints : répartition des réponses selon la variable « sexe »

Réponses	M		F		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	12	18,18	1	6,25	13
Non	54	81,82	15	93,75	69
Total	66	100	16	100	82

A partir de ce tableau, les résultats montrent que 12 garçons sur 66, soit 18,18 %, contre 1 fille sur 16, soit 6,25 %, soutiennent le choix libre des conjoints pour les homosexuels alors que 54 garçons sur 66, soit 81,82 % contre 15 filles sur 16, soit 93,75 %, ne sont pas d'accord sur le choix libre des conjoints pour les homosexuels. Nous avons une différence entre les pourcentages de 11,93 %. Cette différence ne donne pas d'information sur l'influence de la variable « sexe » ; alors nous testons l'hypothèse nulle.

Le khi-carré calculé est de 1,8867. Le khi-carré lu dans la table au seuil de probabilité P = 0,05 et au degré de liberté dl = 1 est de 3.841. Puisque le khi-carré calculé est inférieur au khi-carré de la table, nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles quant au choix libre des conjoints pour les homosexuels. Donc, la variable « sexe » n'a pas influencé les réponses de nos répondants. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage.

Les droits de l'homme sont là pour faire que tout homme ait sa liberté sans toutefois gêner les autres. Non plus, ils ne peuvent pas venir bafouer la culture d'un pays si sa population ne se comprenne pas sur cela. Cela transparaît dans les propos de notre enquêté : *« Les droits de l'homme ne doivent pas venir pour pousser les gens à transgresser notre culture. D'une manière ou d'une autre, le couple n'a pas comme finalité la satisfaction du désir sexuel mais permettre la procréation. Donc, je suis contre ce choix libre des conjoints homosexuels. »*

La raison de cette position de nos filles et de nos garçons est que le couple homosexuel ne ressemble en rien au couple hétérosexuel car n'ayant pas la même fonction. Le fait que ce dernier permet la procréation, ce que l'autre ne puisse pas faire amène nos sujets à ne pas le soutenir même si les droits de l'homme prônent pour cela.

Tableau n°44: Le choix libre des conjoints : répartition des réponses selon la variable « type de F/I »

Réponses	FSEN		FSHS		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	7	17,07	6	14,63	13
Non	34	82,93	35	85,37	69
Total	41	100	41	100	82

D'après ce tableau, nous constatons que 7 sujets des FSEN sur 41, soit 17,07 %, contre 6 sujets des FSHS sur 41, soit 14,63 %, sont défavorables au choix libre des conjoints pour les homosexuels. Pourtant 34 sujets des FSEN sur 41, soit 82,93 %, contre 35sujets des FSHS sur 41, soit 85,37 %, n'acceptent pas le choix libre des conjoints pour les homosexuels. Nous enregistrons une différence entre les pourcentages de 2,44 %.

Cette différence n'est pas significative et nous concluons directement en acceptant l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les sujets des FSEN et ceux des FSHS quant au choix libre des conjoints pour les homosexuels. Donc, la variable « type de F/I » n'a pas influencé les réponses de nos répondants. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage.

X.3. L'appréciation de la légalisation des autres pays

Item 12 : Comment trouvez-vous le fait que certains pays légalisent l'homosexualité ?

Bon ?oui ☐ non ☐ expliquez.

Tableau n°45: Le jugement des autres pays : répartition globale des réponses

Réponses	Fréquences	pourcentages
Oui	20	24,39
Non	62	75,61
Total	82	100

A partir de ce tableau, nous constatons que 20 répondants sur 82, soit 24,29 %, soutiennent le fait que certains pays légalisent l'homosexualité alors que 64 répondants sur 82, soit 75,61 %, condamnent le fait que certains pays légalisent l'homosexualité.

Si les autres pays ont déjà légalisé l'homosexualité, il n'est pas question de le faire ainsi pour nous. C'est ce qu'affirme notre enquêté dans ces termes : *« Je ne trouve pas bon le fait que certains pays légalisent l'homosexualité. Même si chaque pays a ses objectifs qu'il vise ou que sa culture le permet, c'est fort regrettable pour l'avenir de l'humanité et notre pays ne doit pas suivre ce mauvais exemple. ».*

Par contre, certains auteurs comme Bon (1975, p. 177) trouve une injustice dans le fait que l'orientation homosexuelle n'est pas légalisée alors que c'est une autre manière de vivre la sexualité. Pour soutenir nos répondants qui soutiennent la légalisation des autres pays, il dit : *« Il est en effet tout à fait contraire aux droits de l'homme de faire une discrimination entre les êtres humains d'après leur orientation sexuelle. Le droit à l'érotisme et le droit à l'amour doivent être proclamés ».*L'auteur veut que le choix libre des conjoints soit le même et chez les hétérosexuels que chez les homosexuels. Qu'en est-il de la répartition des réponses selon les variables de recherche ?

Tableau n°46: Le jugement des autres pays : répartition des réponses selon la variable « sexe »

Réponses	M		F		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	20	30,3	1	6,25	21
Non	46	69,7	15	93,75	61
Total	66	100	16	100	82

Les résultats de ce tableau montrent que 20 garçons sur 66, soit 30,3 %, contre 1 fille sur 16, soit 6,25 %, soutiennent le fait que certains pays légalisent l'homosexualité alors que 46 garçons sur 66, soit 69,7 %, contre 15 filles sur 16, soit 93,75 %, condamnent le fait que certains pays légalisent l'homosexualité. Nous avons une différence entre les pourcentages de 24,05 %.

Cette différence est significative ce qui nous amène à conclure directement en rejetant l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les

filles quant au jugement du fait que certains pays légalisent l'homosexualité. Donc, la variable « sexe » n'a pas influencé les réponses de nos répondants. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage.

Le fait qu'une chose soit faite ailleurs ne signifie pas que l'on doit le faire chez soi. C'est la raison qui peut expliquer la position de nos sujets qui n'apprécient pas mieux la légalisation de l'homosexualité dans d'autres pays. Le fait même que certains pays développés se cachent derrière les aides qu'ils donnent aux pays en voie de développement dans la lutte contre le SIDA surtout dans la prise en charges des séropositifs est mal vu par nos sujets. Voici les propos de notre enquêté qui le résume : *« Les droits de l'homme soutiennent le droit à la liberté, à l'expression, etc. Mais chaque pays est indépendant et libre. Il fait ce qu'il veut, mais je trouve anormal le fait que certains pays développés veulent amener (implanter) ce genre de pratique ici dans notre chère patrie via l'octroi des aides en demandant aux dirigeants de dépénaliser l'homosexualité. Ils veulent détruire tout simplement notre société ».*

Nous constatons que les droits de l'homme prônent la liberté de tout un chacun mais que tout cela dépend de l'organisation socioculturelle de chaque pays. Aussi, si certains pays l'ont légalisée, notre pays ne doit pas le faire ainsi sous pression des bailleurs de fonds dans la lutte contre le SIDA.

. **Tableau n°47: Le jugement des autres pays : répartition des réponses selon la variable « type de F/I »**

Réponses	FSEN		FSHS		total
	fréquences	%	Fréquences	%	
Oui	8	19,51	13	31,70	21
Non	33	80,49	28	68,30	61
Total	41	100	41	100	82

A partir de ce tableau, nous constatons que 8 sujets des FSEN sur 41, soit 19,51 %, contre 13 sujets des FSHS sur 41, soit 31,7 %, apprécient bien fait que certains pays légalisent l'homosexualité. Pourtant 33 sujets des FSEN sur 41, soit 80,49 %, contre 28sujets des FSHS sur 41, soit 68,3 %, ne voient pas de bon œil le fait que certains pays légalisent l'homosexualité. Nous enregistrons une différence entre les pourcentages de 12,19 %. Cette

différence ne nous renseigne pas sur l'influence de la variable « sexe ». Alors, nous testons l'hypothèse nulle.

Le khi-carré calculé est de 2,3042. Le khi-carré lu dans la table au seuil de probabilité P = 0,05 et au degré de liberté dl = 1 est de 3.841. Puisque le khi-carré calculé est inférieur au khi-carré de la table, nous acceptons l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de différence significative entre les sujets des FSEN et ceux des FSHS quant au jugement du fait que certains pays légalisent l'homosexualité. Donc, la variable « type de F/I » n'a pas influencé les réponses de nos répondants. La différence observée serait due au hasard simple de l'échantillonnage.

Nous constatons que les étudiants des FSEN et ceux des FSHS se conviennent pour juger mal la légalisation de l'homosexualité des autres pays. Pour eux, cela est un mauvais exemple que notre pays ne doit pas suivre. Néanmoins, le fait que ceux des FSEN soient en plus grand nombre que ceux des FSHS montrent que la formation suivie permet à une personne d'ouvrir ses yeux et de réfléchir un peu différemment de l'autre.

En général, les étudiants de l'Université du Burundi condamnent la légalisation de l'homosexualité et considèrent l'homosexualité comme une déviance sociale car ils supposent que l'homosexualité ne contribue en rien au développement de notre pays. Plutôt, des conséquences fâcheuses suivront sa légalisation une fois que nous nous conformerons aux autres pays qui l'ont déjà légalisée. Quant aux variables retenues, nous constatons qu'elles n'ont pas influencé les réponses de nos sujets sauf à l'item 12 où la variable « sexe » a eu une influence sur les réponses de nos sujets.

CONCLUSION GENERALE

Avant de clore notre travail, il importe de rappeler ses grandes parties. Notre étude intitulée « Opinions des étudiants de l'Université du Burundi face à la légalisation de l'homosexualité » est focalisée sur les opinions des étudiants sur la légalisation de l'homosexualité. Notre travail est subdivisé en trois parties.

La première partie est constituée par le cadre théorique. Dans cette partie, nous avons élucidé les concepts-clés, avons montré les généralités sur l'homosexualité, avons parlé des facteurs de l'homosexualité et avons cherché à savoir la perception des gens de l'homosexualité.

Dans la deuxième partie, nous avons tracé un cadre méthodologique où nous avons posé la problématique, avons formulé les hypothèses et avons justifié le choix des variables. Enfin, nous avons montré les méthodes et les techniques de recherche.

Quant à la troisième et dernière partie, elle est composée de la présentation, de l'analyse des données et de l'interprétation des résultats de recherche. Nous avons comparé les résultats obtenus en précisant chaque fois s'il y a eu ou non une influence des variables de recherche.

Signalons que nous avons regroupé les résultats de notre travail en quatre thèmes qui sont les chapitres qui constituent la deuxième partie. L'analyse s'est faite thème par thème et chaque fois une conclusion a été tirée faisant suite aux opinions exprimées par nos sujets.

L'hypothèse générale selon laquelle « les étudiants de l'Université du Burundi condamnent la légalisation de l'homosexualité et considèrent l'homosexualité comme une déviance sociale » a été nuancée.

Quant à la première hypothèse opérationnelle, nous avons eu comme tâche de comparer les opinions des garçons et des filles face à légalisation de l'homosexualité et comment ils la considèrent.

Notre étude a montré que les filles comme les garçons condamnent la légalisation de l'homosexualité et considèrent l'homosexualité comme une déviance. Ainsi, notre hypothèse libellée comme suit : « Les filles condamnent plus que les garçons la légalisation de l'homosexualité et considèrent l'homosexualité comme une déviance sociale » a été nuancée.

En effet, les filles comme les garçons sont contre la légalisation de l'homosexualité en la qualifiant de déviance car elles estiment qu'elle entrainerait la dégradation des mœurs, la chute de l'accroissement de la population ainsi que la contamination du VIH/SIDA.

Quant à la deuxième hypothèse, il était question de relever les opinions des étudiants des FSEN et ceux des FSHS face à la légalisation de l'homosexualité et à sa considération comme une déviance sociale. Elle est libellée comme suit : « Les étudiants des FSEN, plus que ceux des FSHS, condamnent la légalisation de l'homosexualité et considèrent l'homosexualité comme une déviance sociale » a été nuancée.

En fait, les étudiants des FSEN comme ceux des FSHS, condamnent la légalisation de l'homosexualité et considèrent l'homosexualité comme une déviance sociale car ils voient en elle un danger, un crime auquel il faut barrer la route. Ils affirment que le Burundi a pris une bonne décision de criminaliser l'homosexualité car des fois, elle pousse au viol de petits garçons et par conséquent la contamination du VIH/SIDA.

Tous ces étudiants affirment que notre pays ne doit pas suivre les autres qui ont légalisé l'homosexualité du fait que chaque pays a ses objectifs en élaborant une loi. L'homosexualité est au Burundi, un crime que la loi punit sévèrement. Elle est considérée comme une déviance sociale car contraire à la culture burundaise. Elle est perçue comme présentant une menace pour l'accroissement de la population et c'est de ce fait que nos sujets sont en général contre sa légalisation.

Nous signalons à toutes fins utiles que le sexe et le type de formation influencent les opinions des uns et des autres. D'abord au Burundi, l'éducation sexuelle est différente selon les sexes. Ensuite, suivant le type de formation, les uns suivent les sciences exactes et naturelles alors que les autres suivent les sciences humaines et sociales. Pour notre travail, il s'agit de l'homosexualité qui est un fait du domaine sexuel et qui relève des sciences humaines et sociale. Cela justifie les différences enregistrées entre les variables de recherche.

Pour terminer, nous émettons les suggestions suivantes :

Aux homosexuels :

- Chercher un cadre pour convaincre le gouvernement d'accepter leur orientation sexuelle ;

Aux chercheurs :

- Mener une recherche sur « les opinions des homosexuels face à la criminalisation de l'homosexualité » ;
- Mener une recherche sur « le vécu psychosocial des homosexuels après la criminalisation de l'homosexualité ».

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages

Altman, D., (1976). Homosexuel (le). Oppression et libération. Paris : Fayard.

Babillon,J. et Bensassan, P., (2007). Nouveau code de la sexualité. Paris : Odile Jacob.

Bastin, G., (1970). Dictionnaire de la psychologie sexuelle. Bruxelles : Charles Dessart.

Birou, A., (1968). Vocabulaire pratique des sciences sociales. Paris : Ed. Ouvrières.

Bon, M. (1975). Développement personnel et homosexualité. Paris : E.P.I.

Canto-Sperber, M., (1996). Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale. Paris : P.U.F.

Clerget, S., (1975). Comment devient-on homo et hétéro ? Paris : JC Lattès.

Corraze, J., (1982). L'homosexualité. Paris : P.U.F.

Daniel, M. et Baudry, A., (1973). Les homosexuels. Tournai : Casterman.

Daval, R., (1967). *Traité de psychologie sociale*. Paris : P.U.F.

De Landesheere, G., (1976). Introduction à la recherche en éducation. Paris : Armand Colin-Barrelier.

Di Folco, P. (2005). Dictionnaire de la pornographie. Paris, P.U.F.

Dictionnaire hachette (1980). Coulommiers : Brodard-Graphique

Doron, R. et Porot, F., (1991). Dictionnaire de psychologie. Paris : P.U.F.

Encyclopedia universalis (1980). Editeur à Paris.

Festinger, L., & Katz, D. (1974). Les méthodes de recherches dans les sciences sociales. Tome 1. Paris : P.U.F.

Foulquié, P., (1971). Dictionnaire de langue pédagogique. Paris : P.U.F.

Foulquié, P., (1991). La sexualité. Paris : P.U.F.

Fraisse, P., (1974). Les méthodes de recherche dans les sciences sociales. Paris : P.U.F.

Frayser cité par Fisher, H.E., (1994) in Histoire naturelle de l'amour. Paris : Laffont

Freud, S. (1997). La vie sexuelle. Vendôme : P.U.F.

Freud, S., (1969). La vie sexuelle. Paris : P.U.F.

Freud, S., (1974). Névrose, psychose et perversion. Paris : P.U.F.

Freud, S., (2001). Introduction à la psychanalyse. Paris : Petite bibliothèque Payot.

Frohlich, W-D,. (1992, p.325). Dictionnaire de la psychologie. Munich : La pachothèque

Gregory, C., (1980). Encyclopedia Universalis. Paris : Editeur à Paris.

Gury, C. (1981). L'homosexuel et la loi. Lausanne : Editions de l'Aire.

Habert, P. ET Habert, M., (1991). Dictionnaire de la psychologie. Paris : P.U.F.

L'univers de psychologie (1978-1981) Vol 5, Paris : Lidis.

Laplanche, J., et Pontalis, J-B., (1967). Vocabulaire de psychanalyse. Paris : P.U.F.

Larousse (2001). Nouveau Larousse encyclopédique. Paris

Lévy-Valence, E-A., (1973). Le grand désarroi : aux racines de l'énigme homosexuelle. Paris : éd. Universitaires.

Mayer, R. et Ouellet, F., (1975). Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux. Québec : Gaëtan Morin.

Mialaret, G., & Pham, D. (1967). Statistiques à l'usage des éducateurs. Paris : P.U.F.

Mucchielli, G., (1967). La méthode des cas. Paris : Entreprise moderne d'édition.

Mucchielli, G., (1973). Le questionnaire de l'enquête psychosociale, connaissance du problème. Paris : E.S.F., 5ème Ed.

Mucchielli, R,. (1979). Comment ils deviennent délinquants. Paris : E.S.F.

Oraison, M., (1972). Vie chrétienne et problème de la sexualité. Bordeaux : Librairie Arthème-Fayard.

Oraison, M., (1975). Question homosexuelle. Paris : Editions du Seuil.

Origlia, D. et Ouillon, H., (1972). L'adolescent. Paris : les éditions E.S.F.

Schimdt, T,. (2002). L'homosexualité. Paris : Terre Nouvelle

Sillamy, (1980). Dictionnaire encyclopédique de psychologie. Paris : Bordas.

Simon, M., (1977). Comprendre la sexualité d'aujourd'hui. Lyon : Chronique Sociale de France.

Suavet, T., (1975). Dictionnaire économique et social. Paris : Ed. Ouvrières.

Tordjman, G., (1980). Violence, le sexe et l'amour. Paris : Laffont

Zwang, G., (1990). Pathologie sexuelle. Paris : Maloine.

II. Cours et autres publications

B.O.B. (2009). Loi n° 1/05 du 22 Avril 2009 portant révision du code pénal, article 567.

Nkunzimana, P. (2011). Cours de séminaire de psychanalyse. FPSE, Cours inédit, Bujumbura, Burundi.

Ntahokaja, J.B., (1993). Plaidoyer pour l'Afrique. Editions des presses universitaires de l'Université du Burundi, FLSH.

Ntunaguza, G., (2008). Cours de méthodologie de la recherche et séminaires. FPSE, Cours inédit, Bujumbura, Burundi.

III. Webographie

http://www.doctissimo.fr/html/dossiers/genetique/niv2/genetique.homo.html.

Html : //sexualité/dossiers/perversions/perversions sexuelles.html.

http://maranatha.mmic.net/dossier.html.

http://www.atoi2 voir. Com/atoi/visa-article.php ?

http : //homosexualitéblcs.wordpress.com/homo

http : //www.viviolta.com

http : //www.ccmd.qc.ca/ri/homophobe/médias/pdf/homophobie.faits.saillants/pdf.

http://www.inxl6.catholique.fr

ANNEXES

Annexe I

Consigne

Chers étudiants,

Je m'appelle David Bizimana et je suis étudiant à l'Université du Burundi à la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education.

En effet, je suis en train de mener un travail de recherche sur les opinions des étudiants de l'Université du Burundi sur la légalisation de l'homosexualité et je voudrais votre aide en répondant aux questions. Si la réponse dépasse l'espace réservé, vous pouvez écrire la réponse au verso en précisant le numéro de la question.

David Bizimana

Annexe II

Identification

Faculté/Institut.....

Sexe : M ☐ **F**☐

III. Questionnaire proprement dit

1. Trouvez-vous l'homosexualité comme : une maladie ? oui☐ non☐ expliquez
 une déviance? Oui ☐ non☐ expliquez
 Une variante ? Oui☐ non☐ expliquez
2. Pour vous, l'homosexualité est-elle liée aux facteurs : génétiques☐ sociaux☐
 psycho-traumatiques ☐ autres☐? Expliquez
3. Pensez-vous que l'homosexualité apparaît comme une solution aux problèmes de certaines personnes (déceptions amoureuses, insatisfactions sexuelles, autres) ?
 oui ☐ non☐ expliquez
4. Selon certaines personnes, l'homosexualité signifierait la dégradation des mœurs ?
 oui ☐ non☐ pourquoi ?
5. A votre avis, quelles seraient les conséquences de l'homosexualité ?
 Comment ?
6. Faudrait-il prendre en charge les homosexuels comme groupe vulnérable du VIH/Sida? Oui ☐ non ☐ expliquez
7. Pour vous, la loi contre l'homosexualité est-elle nécessaire ? oui☐ non ☐
 Expliquez
8. L'homosexualité, est-elle un danger au Burundi ? oui ☐ non☐ Justifiez
9. Comment appréciez-vous la revendication des homosexuels pour la reconnaissance de leur orientation sexuelle. Raisonnable☐ sans fondement ☐ Expliquez
10. Etes-vous favorable ou défavorable à la légalisation de l'homosexualité au Burundi ?
 favorable☐ défavorable☐ justifiez
11. Les droits de l'homme soutiennent le choix libre des conjoints; soutenez-vous cela pour les homosexuels ? oui☐ non ☐ expliquez
12. Comment trouvez-vous le fait que certains pays légalisent l'homosexualité ? Bon ? oui☐
 non ☐ Expliquez